

BULLETIN

MUNICIPAL

N° 14



OMEY 2002

ISSN 1282 du 28.07.97



MELLEURS VOEUX



Pour 2003

- SOMMAIRE -

Lettre du Maire	p. 2
Les finances communales	p. 3
Ecoles et communauté de communes	p. 7
Les activités à l'école	p. 8
La vie associative	p. 18
Regard sur notre passé	p. 28
Nos droits et nos devoirs	p. 32
Infos diverses	p. 39
Bloc-notes	p. 48
Quelques numéros utiles	p. 49



Ont collaboré au présent bulletin (*par ordre alphabétique*): Joël AESCHBACH, Aurélie BRIGNOLI, Jean-Paul BRIGNOLI, Jean COLLUMEAU, Michel CONROY, Fabrice GAUVAIN, Lorraine LAMBERT, Gilbert LEBONVALLET, Evelyne VALENTIN.

LETTRE DU MAIRE

Chères Omyates, Chers Omyats,

Le monde bouge autour de nous et notre commune n'échappe pas à cette roue qui tourne...

Fin 2001, c'est la fermeture du café-épicerie. Les différents tenanciers, la famille FAULHABERT, la famille LESAIN, Gérard BROUTTIN, Jeanine ALLIOT et Michel MOREL, et la famille CUVELIER, laissent des murs qui chuchotent encore l'histoire de ce commerce.

Afin de ne pas laisser disparaître la licence attachée à ce commerce, le Conseil Municipal, par délibération unanime, a donné à notre commune un nouveau titre de propriété : une licence 4 par son achat.

Beaucoup de mouvements en 2002, sans aucun lien, se sont déroulés à travers le village. Des décès éprouvant différentes familles à qui je renouvelerai ici mes condoléances, ont engendré la vente de plusieurs propriétés. Des départs provoqués par la mobilité due à la recherche d'un emploi dans d'autres lieux ou encore par un choix de vie vers une maison de retraite ont changé le voisinage.

Après ces générations qui passent, avec le Conseil Municipal, je souhaite la bienvenue à la vingtaine de nouveaux habitants qui se sont établis dans notre village et félicite les parents des nouveaux nés.

Je citerai aussi le retour à la vie sportive du stade municipal qui s'était endormi en 1985 par la cessation de l'équipe à onze à laquelle je participais et seulement quelques années en arrière par l'arrêt de l'école de foot-ball que Gilbert LEBONVALLET dirigeait.

L'équipe que j'anime se félicite d'avoir aidé cette jeunesse à construire la vie à venir et créé une image qui fait parler d'Omy au-delà du village. 2002 a été aussi la fermeture de l'école et plus précisément de la dernière classe maternelle et de la cantine qui se sont dirigées vers les locaux flambant neufs au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de la craie depuis le 3 septembre 2002.

Le 1^{er} juillet 2002, le tri sélectif des déchets a été effectif et cela n'a pas été plus délicat que le passage à l'euro : seule persiste l'attente des centres d'apports volontaires dont le plus proche sera Pogny. Des chemins et chaussées ont été remis en état ou améliorés.

Déjà 2003, et les projets se dessinent : la loi sur l'assainissement a déjà mis au travail vos élus sur l'existant et sur l'étude qui est lancée. Un bâtiment technique pour ranger le matériel communal en un seul lieu va voir le jour. Le cimetière fait aussi l'objet d'un lourd travail engagé par vos représentants.

Que ce destin choisi ensemble apporte à tous les Omyates et Omyats plus de bien-être et plus de services.

Bonne lecture à tous et c'est entouré de toute l'équipe municipale que je vous présente mes meilleurs vœux de santé et de prospérité à l'occasion de cette nouvelle année.

Jean-Paul BRIGNOLI

LES FINANCES COMMUNALES

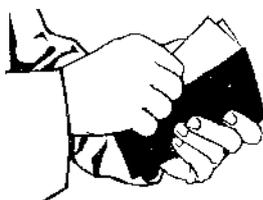
**

Les chiffres du budget primitif qui a été adopté en réunion de Conseil le 28 mars 2002.

Section de fonctionnement.

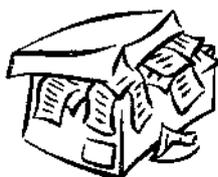
a) Les dépenses :

		Euros	%
1	Charges à caractère général dont : entretien, voiries, bâtiments, électricité, denrées, combustible, produits d'entretien	117693	35,71
2	Charges de personnel	28867	8,76
3	Autres charges de gestion courante dont subventions et contributions ou allocations	29110	8,83
4	Charges financières	4922	1,50
5	Virement à la section investissement	148983	45,20
	Total des dépenses de fonctionnement	329575	100



b) Les recettes :

		Euros	%
1	Excédent de fonctionnement reporté	169388	51,40
2	Impôts et taxes	101718	30,86
3	Dotations subventions & participations	49171	14,92
4	Autres produits de gestion courante	9298	2,82
	Total des recettes	329575	100



Section d'investissements :**Dépenses :**

	Euros	%
Report exercice 2001 (solde d'exécution)	53159	25,41
Immobilisations en cours	139422	66,64
Remboursement emprunts SIVOM et autres	16622	7,95
	209203	100

Recettes :

	Euros	%
Virement de la section de fonctionnement (prélèvement de recettes)	148983	71,21
Dotations et fonds divers (fonds remboursement TVA)	59539	28,46
Excédent de fonctionnement	681	0,33
	209203	100

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES - Taux Communaux				
Année 2001	Taux	Base	Produits	Variations
Taxe d'habitation TH	4,61	113 300	5 223 €	+ 6,74 %
Foncier bâti FB	3,94	1 268 000	49 959 €	+9,02 %
Foncier non bâti FNB	10,25	11 400	1 168 €	+10,92 %
Taxe professionnelle TP	3,45	1 477 000	50 956 €	+1,35 %
Produit communal			107 306 €	+5,15 %

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES - Taux de la Communauté de Communes				
	Taux	Base	Produits	Variations
Taxe d'habitation TH	4,10	1 013 000	41 533 €	+ 11,85 %
Foncier bâti FB	3,40	2 021 000	68 714 €	+ 12,46 %
Foncier non bâti FNB	7,00	206 000	14 420 €	+16,29 %
Taxe professionnelle TP	2,97	3 209 000	95 307 €	+3,23 %
Produit de la Communauté de Communes			219 974 €	+8,38 %

	2001	2000	1999	1998	1997	1996
Taxe Habit.	4,32	3,98	3,58	3,24	5,14	5,04
Moyen.Départ.	18,11	17,18	17,09	16,99	16,59	16,32
Foncier Bâti	3,69	3,58	3,40	2,33	3,90	3,82
Moyen.Départ.	23,41	22,11	22,08	22,03	21,54	21,18
Foncier Non Bâti	9,60	9,41	8,47	7,67	12,16	11,92
Moyen.Départ.	20,05	19,57	19,37	19,16	18,89	18,64
Taxe Profession.	3,23	3,12	2,94	2,66	4,41	4,33
Moyen.Départ.	14,85	14,80	14,86	14,84	14,72	14,54

SUBVENTIONS :

- AIDES (Sida)
- Association des Anciens Combattants d'Omey-Pogny
- Association des Anciens Combattants du Canton de Marson
- FNACA
- Déportés d'Auschwitz
- Association des Sclérosés en plaques
- Secours Populaire Français
- Restos du cœur
- Prévention routière
- Pupilles de l'Ecole Publique
- Comité Alexis Danan (Enfance maltraitée)
- UDSPM (Œuvres des Pupilles Sapeurs-pompiers)
- ACPA (Protection des animaux)
- Les Amis des Eglises
- CES Foyer Jean Moulin
- ADMR
- Ecole de Musique Intercommunale Marnaise (Saint-Germain-la-Ville)
- Amicale des Sapeurs pompiers d'Omey
- Centre Culturel Laïque
- Bleuets
- Ecole du Cirque de Pogny
- CCL - section Foot-ball

soit un total de : 2 700 €

Liste des Emprunts :

1990-2005	Extension salle des Fêtes	14 453,85 €
1999-2014	Rue de la Garenne	66 762, 27 €

$$\text{Ratio} = \frac{\text{endettement}}{\text{Recettes 2001}} = 0,388$$

DETAIL DES DEPENSES.INVESTISSEMENTS.

Local technique - frais d'étude	1 312,77 €
Antennes logements communaux	805,60 €
Décorations - illuminations	1 512,34 €
Rideaux salle des Fêtes (suite contrôle sécurité)	1 186,92 €
Local cadastre mobilier	1 297,06 €
Maison rue Jean-Jaurès	3 845,62 €
Local sportif - serrures	1 980,00 €
Cimetière (sécurité hors gel)	428,00 €
Logiciel cimetière	217,69 €
Chemin cimetière et derrière les murs	11 877,43 €
Prolongement cimetière (chemin)	878,77 €
Plan Vigipirate (sécurité château d'eau et station Pompage)	11 596,42 €

ENTRETIEN.

Nettoyage avaloirs	1 102,89 €
Nettoyage des rues	538,20 €
Cotisation SIAHMM	1 058,73 €
Cotisation contingent incendie	5 570,47 €
Allocation vétéran	724,90 €
Fleurissement printemps-hiver	746,31 €
Reliures registres d'état civil	568,21 €
Réparation tracteur	1 204,13 €
Licence IV (achat)	1 524,00 €
Travaux d'enduisage rue et ruelle de l'église	2 742,43 €
Elagage des arbres	1 279,17 €
Démoustication	814,06 €
Bulletin municipal (impression et tirage)	791,56 €
Redevance SIEM	153,00 €
Feu d'artifice	1 302,00 €

PROJETS.

- Local technique : appel d'offres - construction
- Assainissement (en cours - Vous avez reçu un questionnaire-réponse, courant juin-juillet ; résultat de l'étude)
- Cimetières : plans exécutés, gestion en cours de réalisation
- Achat de terrains toujours en attente de déclassement définitif de l'ex. RN 44
- Avenir des locaux de l'école
- P.O.S. (plan d'occupation des sols) à passer en P.L.U. (plan local d'urbanisme).

INFORMATIONS.

Retour de la TVA travaux CGE et recettes : 1 180,67 €

Dotation d'Etat sur sinistre tempête bâtiments communaux (logements au-dessus de la Mairie) : 1 095 €

Le bulletin du canton de Marson sera distribué courant Janvier.

Le fleurissement de la commune a fait l'objet d'un article dans l'Union du 21 juillet sous « Châlons Sud - maisons fleuries » communes participantes et confirmé par l'Office du Tourisme : campagne Marne-fleur de la Champagne 2002. Les propositions faites par la commission communale de fleurissement ont été visitées par les membres du jury du pays de la « Plaine de Champagne » le 5 juillet sous la présidence de Hubert ARROUART, Conseiller Général.



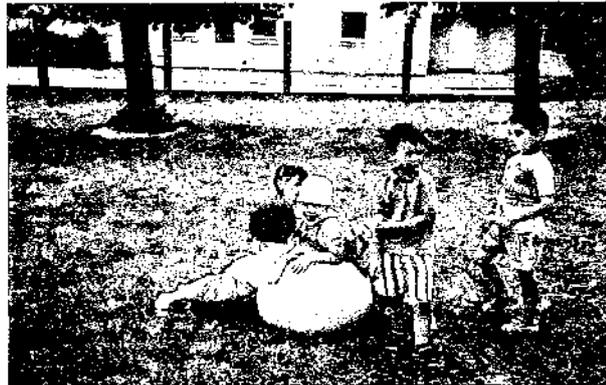
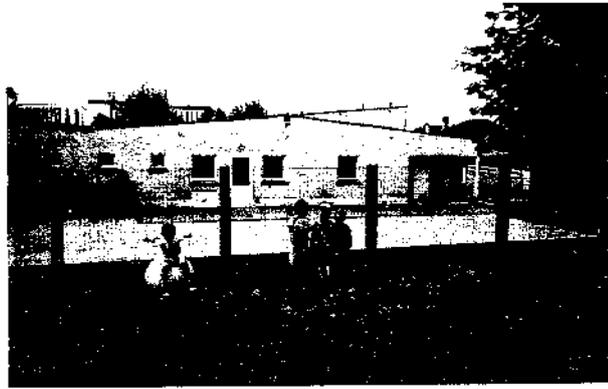
LES ECOLES

**

DERNIERE CLASSE DANS LA COMMUNE D'OMEY

• Juin 2002 -

NOSTALGIE



LES ACTIVITES A L'ECOLE



En octobre 2001 à la salle des fêtes de Saint-Germain, les classes de maternelle, cours préparatoire et cours élémentaires ont admiré un spectacle de marionnettes présenté par la troupe « LES 3 CHARDONS ».



Pendant la semaine du goût, les « moyens-grands » du CP sont partis à la découverte de la boulangerie de Saint-Germain.



Toutes les classes ont participé au Téléthon de St-Germain les 7 et 8 décembre 2001.

Les enfants d'OMEY ont été réunis à la salle des Fêtes d'OMEY pour le traditionnel NOEL de la commune le 19 décembre 2001.

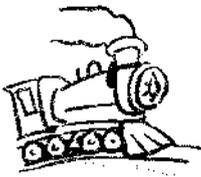


Le défilé de Carnaval du 16 mars 2002 dans les rues de Saint-Germain a peut-être éveillé des vocations...



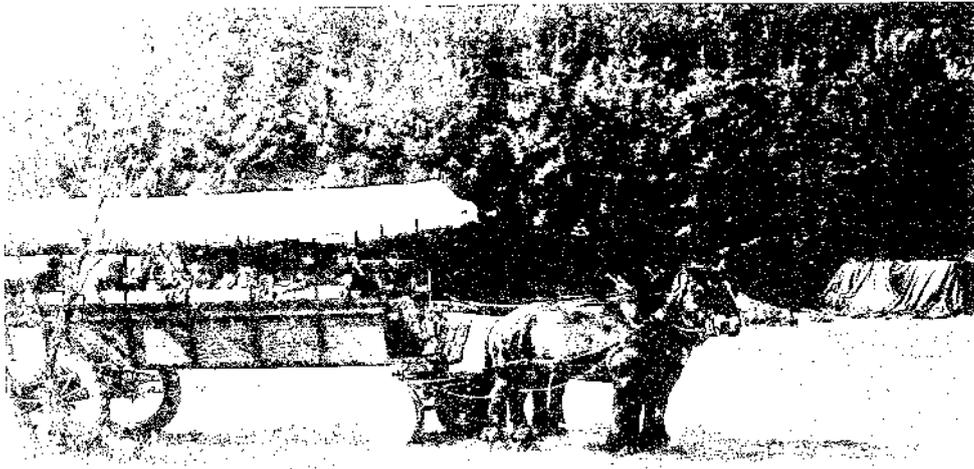
Inutile de présenter la chèvrerie de la Chaussée devenue l'incontournable sortie des plus jeunes, et quel succès à chaque fois.

Le 2 mai 2002 les CP ET CE1 sont partis direction le Der ! Objectif : visite de la grange aux abeilles, du musée du pays du Der et promenade commentée en petit train autour du lac



Les élèves de grande section et CP ont donné un spectacle « **LIVRE EN SCÈNES** » d'abord à la salle des fêtes de Saint-Germain pour leurs parents , puis à la MJC de la vallée St Pierre à Châlons le 16 mai 2002.





Le 28 mai 2002, les maternelles de petite et moyenne sections se sont rendus à Reuil pour visiter la ferme à Poney et en calèche s'il vous plaît : HEUREUX !

Quant aux moyens grands, non pas avec le bus, mais avec le train...ils sont allés admirer la cathédrale de Strasbourg. Ils ont découvert le tramway, le bateau-mouche... Leurs correspondants de Bisheim leur ont fait visiter le jardin d'enfants. A l'école de l'intercommunalité de les recevoir l'an prochain, peut-être n'échapperont-ils pas à la visite de la chèvrerie, mais chut !!! rien n'est décidé.

Les élèves des cours élémentaires sont partis dans l'Yonne à l'assaut du château-fort de GUEDELON. Ils ont arpenté également un Parc Naturel où malheureusement les animaux sont restés pour la plupart cachés.

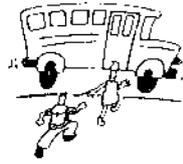


Pour tenter d'oublier l'espoir d'aller un jour à Bachat-Bouloud, tous les CE et les CM ont bénéficié d'un voyage de 4 jours à Varennes-sur-Amances pour étudier le patrimoine et l'environnement à la découverte du milieu aquatique, de la faune, de la flore, et tester la pêche en étang. Quelle aventure que cette promenade en roulotte...

Et pour clore l'année, la fête des écoles à Pogny, le 15 juin 2002, a permis de récolter un bénéfice de 1618,55 € soit 10616,99 F.

COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA VALLEE DE LA CRAIE

POLE SCOLAIRE



TRANSPORTS SCOLAIRES :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et samedi

Circuit aller :

Chepy	08 h 25
St-Germain	08 h 30
RPIC Vésigneul	08 h 35

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et samedi

Circuit aller :

Omey	08 h 25
Pogny	08 h 30
RPIC Vésigneul	08 h 35

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi - samedi

Circuit retour :

RPIC Vésigneul	16 h 35	11 h 55
St-Germain	16 h 40	12 h
Chepy	16 h 45	12 h 05

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi - samedi

Circuit retour :

RPIC Vésigneul	16 h 30	11 h 50
Pogny	16 h 35	11 h 55
Omey	16 h 40	12 h

Horaires de l'école à Vésigneul-sur-Marne.

Le matin, ouverture de l'école à 8 h 35 ; début des cours à 8 h 45 ; fin des cours à 11 h 45.

L'après-midi, ouverture de l'école à 13 h 05, début des cours à 13 h 15 ; fin des cours à 16 h 15.

REGLEMENT APPLICABLE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2002.

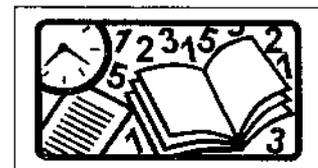
GARDERIE.

La garderie est organisée au pôle scolaire chaque jour de classe :

- le matin : de 7 h 30 à 8 h 20 au tarif en vigueur
de 8 h 20 à 8 h 35 gratuitement
- le soir : pour tous les enfants : de 16 h 15 à 16 h 30
gratuitement exclusivement pour les enfants de
maternelle : de 16 h 30 à 18 h au tarif en vigueur.

L'heure d'arrivée et l'heure de départ sont notées et paraphées sur le cahier d'enregistrement par les parents sous la surveillance du personnel de la garderie ou du responsable des services du pôle scolaire.

Les parents ont la possibilité de reprendre leur(s) enfant(s) à tout moment.



ETUDE SURVEILLEE.

Le soir exclusivement pour les enfants de primaire de 16 h 30 à 18 h.
Les parents ont la possibilité de reprendre leur(s) enfant(s) à tout moment.



RESTAURATION SCOLAIRE.



Les enfants fréquentant le pôle scolaire bénéficient du service de la restauration scolaire sauf demande contraire des parents.

Un document de recensement est à remplir et retourner en mairie de la commune du domicile ou à Saint-Germain-la-Ville avant le 1^{er} septembre.

LES ANNULATIONS SE FONT PAR ECRIT :

- Par un mot **SIGNE** des parents précisant la date à laquelle l'enfant ne prendra pas son repas à la cantine,
- Par un planning **SIGNE** des parents précisant pour la période les jours où l'enfant ne prendra pas son repas à la cantine (cases cochées = repas décommandés).

Et sont à déposer soit :

- Auprès d'un enseignant avant l'entrée en classe des enfants
- Auprès d'un responsable du service de garderie
- Auprès d'une accompagnatrice de bus.

ANNULATION PAR TELEPHONE :

- **EXCEPTIONNELLEMENT** une modification d'inscription peut être effectuée par téléphone au : de 7 h 30 à 9 h les lundi, mardi, jeudi ou vendredi.
- La modification d'une inscription par téléphone ne peut être effectuée que pour UNE journée (jour J-1 pour le jour J).

L'inscription d'un enfant au service de la restauration scolaire implique l'acceptation du règlement.

DISCIPLINE :

A l'intérieur du pôle scolaire, au service de la garderie scolaire, de la restauration scolaire, ou en récréation, les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité des enseignants ou du personnel. Ils doivent respect et obéissance. Les repas doivent être pris dans le calme.

HYGIENE :

Avant les repas, il est demandé aux enfants de se laver les mains.



Après le repas, il est demandé aux enfants de se brosser les dents. Ils doivent apporter une brosse à dents, un étui, un tube de dentifrice et un gobelet qui resteront à l'école (au nom de l'enfant). La brosse à dents devra être renouvelée chaque trimestre.

FACTURATION :

Le recouvrement des repas est mensuel. Le recouvrement des services de garderie du matin et du soir, des études surveillées est facturé au trimestre ou au semestre selon le montant.

TARIFS :

Tarif unique de fréquentation des services :

- Garderie du matin : 1 € par jour
- Garderie du soir : 1 € par jour
- Etudes surveillées : 1 € par jour
- Tarif de restauration scolaire : 3 €

SECURITE :

Les enfants âgés de moins de six ans sont obligatoirement repris par les parents ou un adulte désigné par eux.

L'accueil de la garderie a lieu dans le hall.

Les enfants doivent être repris par les parents dans le hall de la garderie ou auprès des enseignants.

Il est rappelé que la réparation des dégradations occasionnées par les enfants sur le matériel et le mobilier seront à la charge des familles et qu'il est strictement interdit aux enfants de toucher aux extincteurs.

Il est interdit aux enfants d'apporter des médicaments. (*règlement signé du Président de la Communauté de Communes*).

DISCIPLINE :

A l'intérieur du pôle scolaire, au service de la garderie scolaire, de la restauration scolaire, ou en récréation, les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité des enseignants ou du personnel. Ils doivent respect et obéissance. Les repas doivent être pris dans le calme.

HYGIENE :

Avant les repas, il est demandé aux enfants de se laver les mains.



Après le repas, il est demandé aux enfants de se brosser les dents. Ils doivent apporter une brosse à dents, un étui, un tube de dentifrice et un gobelet qui resteront à l'école (au nom de l'enfant). La brosse à dents devra être renouvelée chaque trimestre.

FACTURATION :

Le recouvrement des repas est mensuel. Le recouvrement des services de garderie du matin et du soir, des études surveillées est facturé au trimestre ou au semestre selon le montant.

TARIFS :

Tarif unique de fréquentation des services :

- Garderie du matin : 1 € par jour
- Garderie du soir : 1 € par jour
- Etudes surveillées : 1 € par jour
- Tarif de restauration scolaire : 3 €

SECURITE :

Les enfants âgés de moins de six ans sont obligatoirement repris par les parents ou un adulte désigné par eux.

L'accueil de la garderie a lieu dans le hall.

Les enfants doivent être repris par les parents dans le hall de la garderie ou auprès des enseignants.

Il est rappelé que la réparation des dégradations occasionnées par les enfants sur le matériel et le mobilier seront à la charge des familles et qu'il est strictement interdit aux enfants de toucher aux extincteurs.

Il est interdit aux enfants d'apporter des médicaments. (*règlement signé du Président de la Communauté de Communes*).

L'ECOLE de la COMMUNAUTE de COMMUNES de la VALLEE de la CRAIE



Enfin, bien qu'elle ait été ouverte le 3 septembre 2002 dès la rentrée scolaire, l'inauguration officielle de l'Ecole de la Communauté de Commune implantée à Vésigneul a eu lieu le 19 octobre 2002 en présence de M. le Préfet de la région Champagne-Ardenne, Préfet de la Marne, M. le Président du Conseil Général, et une représentante de M. le président de la Région Champagne-Ardenne entre beaucoup d'autres...

Même si les villages ont eu beaucoup de peine à regarder les classes fermer les unes après les autres, il est indéniable que ce projet, devenu réalité, est plus pratique et plus fonctionnel pour que les enfants reçoivent une éducation axée vers le futur. Concrètement, cela fonctionne comment ?

PERSONNEL.

- 8 instituteurs/institutrices pour quelque 211 enfants sur le même site (27 de Chepy, 12 d'Omey, 69 de Pogny, 63 de Saint-Germain, 26 de Vésigneul et 14 de communes variées)
- 3 ATSEM (aides maternelles) pour aider les enseignantes de maternelle
- 9 personnes employées pour la restauration scolaire qui reçoit quotidiennement 110 à 128 enfants.
- 1 responsable de l'entretien, surveillant du site.

LOCAUX.

Peut-être avez-vous eu l'occasion de visiter les locaux, quel espace ! Les enfants ne peuvent que bien réussir n'est-ce pas, et les enseignants ne peuvent que se réjouir même si certains d'entre eux ne viennent pas aux réunions « inévitables »... Je vous invite à revoir les plans diffusés dans le bulletin de l'an dernier.

MOYENS.

Deux devis sont en cours à l'heure où cet article est écrit en ce qui concerne l'achat de 26 ordinateurs. C'est vrai que même les grandes villes vont nous jalouser !



ORGANISATION DES CLASSES.

3 classes de maternelles dont Mme COURTOT est la directrice, sont divisées comme suit :



- Mme BRODIN – Classe des petits : 29 élèves (2 d'Omey)
- Mme BONNARD – Classe des petits et Moyens : 29 élèves (3 d'Omey)
- Mme COURTOT – Classe des moyens et grands : 28 élèves (1 d'Omey)

5 classes de primaires (dont Mme Deschamps est la directrice) :



- M. CAMUS – CP et CE1 : 26 élèves (1 d'Omey)
- Mme JACQUET – Classe des CE1 : 26 élèves (1 d'Omey)
- Mme THIEBLEMONT – Classe des CE2 : 26 élèves
- Mme DESCHAMPS – Classe des CM1 : 21 élèves (2 d'Omey)
- Mme DOUCET – Classe des CM2 : 26 élèves (2 d'Omey)

HORAIRES DES COURS.

Matin : 8h45 – 11h45
Après-midi : 13h15 – 16h15



Il est bon de rappeler ici qu'il s'agit des horaires de début et de fin de cours et non pas des heures d'arrivée et de départ des enfants .

Nous félicitons particulièrement la petite Margaux CHEMOLLE qui, paraît-il, était la première devant le portail de sa nouvelle école et c'est elle encore qui a aidé M. le Préfet à couper le ruban bleu blanc rouge le jour de l'inauguration.



Voilà le premier grand dossier lancé par la Communauté de Communes qui prend son envol. Nous espérons tous que l'avenir rapprochera encore davantage les cinq communes dans le respect de chacun, car bien des dossiers se profilent à l'horizon (encore et toujours on parlera des ordures ménagères et aussi, bientôt, de l'assainissement).

En tout cas, bon vent à l'école !!!

E.V.

REMISE DE DICTIONNAIRES. VERSION " 2003".

Seuls deux enfants à Omev étaient concernés : Florian BREVILLE et Elie RAULT. La remise des ouvrages a eu lieu à Vésigneul dans la nouvelle et belle école le 6 septembre 2002.



LA VIE ASSOCIATIVE

**

ASSOCIATION : CENTRE CULTUREL LAIQUE d'OMEY.

Sections du C.C.L.

. Section " Jeunes " :

* Responsables : Aurélie BRIGNOLI et Emmanuel CHAOMLEFFEL.

. Bibliothèque : prêt gratuit de livres divers : plus d'un millier de titres.

* Responsable : H. AUBOURG.

Le départ de Mathilde PETIT et l'absence de candidat(e) à la reprise voient l'arrêt de l'activité "Peinture" qui avait lieu le mardi soir.

Le "Club des Loisirs" a lui aussi cessé ses activités pour des causes multiples : départs, décès, soucis de santé d'anciens qui constituaient cette section ne permettent plus aux quelques autres de continuer à se retrouver chaque jeudi autour d'une table pour jouer. Toutefois, le Club des Loisirs est ouvert à tous les âges. Si des personnes souhaitent faire partager leur passion à des jeunes comme à des adultes par des travaux manuels : maquette, peinture, pyrogravure, dessin, pâte à sel, tricot, broderie, travail du bois, du carton, du fil de fer, apprentissage de jeux (dames, belote, scrabble, tarot, échecs, bridge,...), faire du soutien scolaire, aider à la lecture, raconter des histoires vécues, récits, contes, ... elles peuvent se faire connaître auprès du Bureau de l'Association. LL.

. Section Foot-ball : Joël AESCHBACH

Une équipe de foot à OMEY !

"Mon fils Jessy et quelques copains, tous âgés de 18 à 26 ans, voulaient créer une équipe de foot à OMEY. Ils sont venus m'en parler, c'était fin mai 2001. Cela me paraissait un peu court pour la mettre en route en septembre. J'ai quand même décidé de contacter la mairie afin de voir s'il était possible d'avoir le terrain à notre disposition. C'était d'accord.

La seule possibilité ensuite était de se rattacher à l'Association Centre Culturel Laïque. Après avoir présenté le projet à Mme Lambert, présidente et aux membres du bureau, accord nous a été donné le 29 juin 2002.

Début septembre, l'équipe de football existait, elle était au complet avec ses 26 joueurs licenciés et ses 7 dirigeants, inscrite en 4^e série du groupe D de la ligue Champagne Ardennes.

Ses débuts furent un peu difficiles avec une défaite 5 à 0 contre LA CHAUSSEE SUR MARNE en coupe Promo-Club, mais les résultats suivants en championnat, un peu meilleurs". Le groupe est très solidaire, les entraînements

bien suivis (le mardi et le vendredi), et tous semblent avoir un seul but : monter dans la catégorie supérieure en "s'éclatant".

Liste des membres du club

Dirigeants: AESCHBACH Joël, OUDIN Jean-Claude, HUET Sébastien, LECOMTE Brice, OUDINE David, VAUCHEL Didier, ZIENTAL Nicolas.

Secrétaire : Marylène OUDIN.

Joueurs: AESCHBACH Jessy, BENA Frédéric, BOITEUX Manu, BUTELLE Yann, CHAMARAC Arnaud, CHAMARAC Fabrice, CHARLIER Julien, CHENU Julien, COSQUER Kévin, DALMASSE Pascal, DURAND Cyril, DUVERGER Vincent, EVRARD Jimmy, FAÛL Thierry, FERY Yohann, GODBERT Thomas, HUET Sébastien, JEANNIN Benoît, KNOEPFLI Cédric, KNOEPFLI Johann, LECOMTE Brice, LESCHICK Steven, LHUILLIER Yannick, MESSIAEN Thierry, OUDINE David, PAISANO Eddy. J.A.



C'est le dimanche 8 décembre 2002, qu'en présence du Maire d'Omey, Jean-Paul BRIGNOLI, de la Présidente, du bureau et des responsables de section du Centre Culturel Laïque, et du Conseiller Général, Hubert ARROUARD, que les joueurs de la section foot-ball se sont vu remettre « officiellement » et gracieusement deux jeux de maillots : l'un par la société « Civette » de Vitry-le-François, l'autre par l'entreprise « Ziental » de La Chaussée-sur-Marne. Merci à ces généreux donateurs qui « encouragent » le développement du sport, mais également aux familles et aux « groupies » qui accompagnent et soutiennent ces sportifs par tous les temps, sur tous les terrains, et surtout dans l'adversité. Bon foot à tous ! LL.

Calendrier des rencontres et résultats

Matches Aller	Clubs	Résultat	Matches retour
Le 08/09/02	CCL OMEY – BLACY	1-3	le 23/02/03
Le 15/09/02	SOMSOIS MARG.-CCL OMEY	0-3	le 02/03/03
Le 29/09/02	CCL OMEY – LARZICOURT	4-1	le 16/03/03
Le 13/10/02	SOUDRON CLAM-CCL OMEY	3-2	le 23/03/03
Le 27/10/02	CCL OMEY –PARGNY-s-SAULX	6-0	le 06/04/03
Le 03/11/02	CHALONS MAROC – CCL OMEY	2-4	le 13/04/03
Le 10/11/02	CCL OMEY-HEITZ-L'EVEQUE	4-3	le 27/04/03
Le 17/11/02	CHEMINON-CCL OMEY	1-2	le 04/05/03
Le 01/12/02	BIGNICOURT-s-SAULX-CCL OMEY	1-2	le 11/05/03
Le 08/12/02	CCL OMEY-ESTAN TOURBE	6-0	le 18/05/03
Le 15/12/02	CHALONS SCHMIDT-CCL OMEY	6-1	le 25/05/03

Classement : groupe D – classement arrêté au 17 décembre 2002.

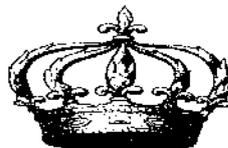
Rang	Clubs	Points	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Buts P	Buts C	Diff.
1.	SOUDRON/CLAMA	39	11	9	1	1	47	15	+32
2.	OMEY CCL	35	11	8	0	3	35	20	+15
3.	CHEMINON AS 2	34	11	7	2	2	32	12	+20
4.	CH.SCHMIT MPT 2	31	9	7	1	1	43	16	+27
5.	CHALONS MAROC 2	26	9	5	2	2	36	13	+23
6.	BLACY AS 2	24	10	4	2	4	25	26	-1
7.	HEILTZ L'EVEQUE	22	10	3	3	4	35	30	+5
8.	LARZICOURT US	22	11	3	2	6	25	31	-6
9.	SOMSOIS MARGE 2	18	10	2	2	6	17	48	-31
10.	ESTAN TOURBE 2	17	10	2	1	7	18	33	-15
11.	BIGNICOURT/SAULX 2	17	10	2	1	7	16	39	-23
12.	PARGNY/SAULX FC 3	11	10	0	1	9	8	54	-46

Le 1^{er} Novembre 2002, en coupe CLUB MARNAIS, élimination à la 123^e minute par les Cheminots : 3-2.

Deux équipes sont engagées au tournoi en salle de l'ASPTT CHALONS qui aura lieu le samedi 21 décembre 2002.

GALETTE des ROIS

Comme à l'accoutumée, les adhérents de l'Association ont été invités à se retrouver à la Salle des Fêtes pour partager la galette des « Rois » et des « Reines » et échanger à cette occasion leurs vœux pour la nouvelle année. Gardons cette tradition et souhaitons-nous de nous retrouver pour ce moment privilégié en 2003.



THE DANSANT du 3 février 2002.



Chaque ambiance dans une salle comble, rythmes endiablés d'un orchestre de choix qui a enchaîné pasos, valses, tangos, cha cha cha... à la grande joie de plus de cent danseurs. L'orchestre « CROQ'NOTES » portait bien son nom : en dévorant ses notes, il faisait craquer les amateurs de danse de salon qui en redemandaient. Ils seront comblés : pour leur plaisir et celui des organisateurs, cet orchestre animera le prochain thé dansant en janvier 2003. GL

CONCOURS DE BELOTE du 16 mars 2002.

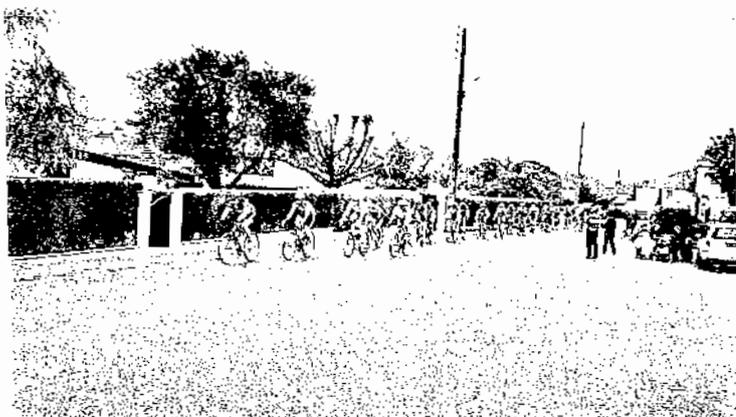
Matinée réussie avec 40 équipes venues se distraire pour le plaisir de « taper le carton » et la joie de se rencontrer. Il est vrai que les amateurs apprécient ce moment de retrouvailles, de discussion, d'échanges, au travers d'une ambiance conviviale. Les organisateurs étaient ravis... La palme a été remportée par le duo Serge et Roger avec 8078 points pour 5 tours de carte. 1^{er} prix : raclettes, 2^e prix : jambons, ... A l'an prochain ! GL.



JOURNEE du CYCLISME du 12 mai 2002.



Traditionnelle journée organisée par le Centre Culturel Laïque, la Commune d'Omey, et la Pédale Châlonnaise. Mais quelle journée que cette 27^{ème} édition, et quel spectacle sur un circuit permettant la passage des coureurs à chaque tour (au plus : 20 tours) devant la Salle des Fêtes et un public enthousiaste. Il faut dire que le temps était de la partie : le Dieu Soleil a daigné nous accompagner durant toute cette journée, sans faiblir... Le matin, course de la 5^e catégorie enlevée par Jean-Christophe SCHMITT de la Pédale Châlonnaise. Puis les courses des Poussins et enfants d'Omey. L'après-midi, course toutes catégories (2^e, 3^e & 4^e) remportée par Christophe CHARPENTIER de l'U.V.C.A., équipier de Sébastien BELOTTI de Pogny. Il y avait aussi le prix du Meilleur Grimpeur (côte entre Omey et Pogny). Avec cette 27^e édition, qui n'a pris aucune ride, ce fut une belle journée de cyclisme avec le soutien des amateurs de vélo et des sponsors que nous remercions vivement.



8 JUIN 2002

Environ 90 personnes étaient présentes au méchoui organisé notamment par Michel CONROY. Les pieds du cochon étaient là ! Tous les convives étaient contents, à part le cochon... Une heureuse ambiance a régné durant cette journée ensoleillée. Si on remettait ça ? MC.



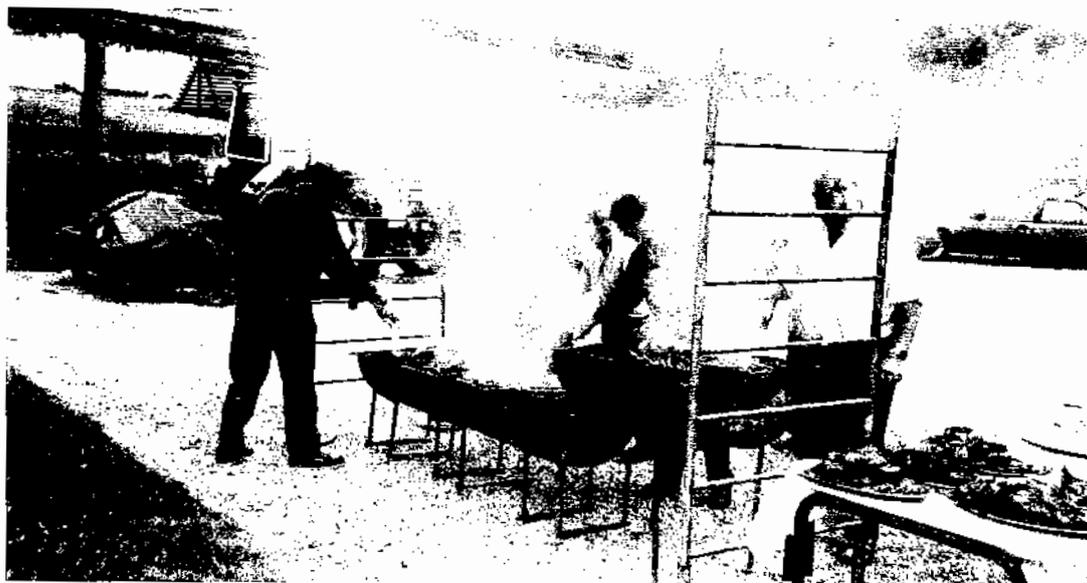
7 JUILLET 2002 – Repas des « Aînés ».

L'émotion et le plaisir étaient mêlés dans cette traditionnelle réunion festive. Monsieur le Maire demanda une minute de silence à la mémoire des disparus depuis le 8 juillet 2001 lors de son discours. Entouré des membres du Conseil Municipal, il a remis une composition florale aux « doyennes » et un magnum de champagne au « doyen ». Chacune des dames présentes a reçu une rose et cette manifestation s'est terminée en chansons. JPB.



Doyenne : Mme GORGUET Fernande – Vice-doyenne : Mme PECHEUX Simone – Doyen : M. THEVENIN Jean.

13 JUILLET 2002 – BARBECUE



FETE PATRONALE des 21, 22 et 23 SEPTEMBRE 2002

Bilan de la manifestation :	Dépenses (en Euros)	Recettes (en Euros)
Samedi : 166 entrées à 4 euros		664,00
Samedi et dimanche : buvette		4009,80
Animation bal musiciens	763,00	
Gardiennage bal samedi	218,65	
Nettoyage (ISS)	163,85	
Facture boissons diverses	2538,73	
Droits d'auteurs	121,10	
Manège, confiserie enfants des écoles	114,00	
Divers (achat casse-croûte)	74,05	
Total	3993,38	4673,80
Résultat positif		680,42

La fête patronale sous ses différents visages, c'est :

- Je suis forain "nous ne gagnons plus notre vie !!!"

Peut-être que cette manifestation n'attire plus comme auparavant ou peut-être mieux vaut être geigneux que vanteux...

- Je suis organisateur : faire la fête c'est beaucoup de travail : préparation, entrées, service au bar, sécurité à apporter et service d'ordre pour les sapeurs-pompiers fidèles, que nous remercions ici pour leur aide apportée lors de la partie pyrotechnique.
- Je suis villageois :

- cela paraît être du désordre par un environnement bousculé durant quelques jours autour de la salle des Fêtes

– la joie de pouvoir danser, s'amuser pour notre jeunesse et pour d'autres la joie de se rencontrer et de discuter.

Pour la satisfaction : la participation active d'une partie jeunesse en pérennisant la tradition de la branche fleurie et en aidant à la préparation des sandwiches vendus au bar.

Enfin, merci aux habitants ayant répondu favorablement à ces sollicitations. Le déroulement de cette activité sans recours exagéré aux deniers publics est une grande satisfaction pour l'Association et la Municipalité.

Bilan fleurs jeunesse versé à la section "Jeunes" du CCL :

	Dépenses	Recettes
Fournitures : papier crépon	67 €	
Vente branches fleuries		310 €
Résultat		243 €

Le feu d'artifice est offert par la commune : 1302 €
Ainsi que la prestation de l'artificier : 31 €

Bien que des problèmes d'emplacement des boutiques résident, ce moment privilégié, mais difficile annuel, permet à chacun de mieux se connaître et reconnaître. Prenons déjà rendez-vous pour le 4^{ème} dimanche 2003, soit les 27,28 et 29 septembre, comme le veut la tradition.

HALLOWEEN : 31 Octobre 2002



Toujours aussi nombreux, les enfants d'Omey accompagnés de leurs parents et amis ont défilé dans les rues du village pour ramasser les confiseries. Citrouilles, sorcières, petits monstres, mauvais sorts et bonne humeur étaient au rendez-vous de cette soirée effroyable !

Les habitants de notre village ont été très généreux, comme les années précédentes, et nous ont réservé un accueil très chaleureux ; nous les remercions de se prêter au jeu de cette fête pour le plus grand plaisir des enfants.

Après le défilé, encadré par les sapeurs-pompiers pour la sécurité de tous, une collation a été offerte par la Section « Jeunes » du Centre Culturel Laïque dans les locaux de l'ancienne école.



Cette soirée de fête étant toujours une réussite et demandée par les enfants, nous vous donnons rendez-vous à l'année prochaine pour encore plus de frémissements.



REPAS DANSANT du 30 Novembre 2002 « Moules-frites ».

Après la tartiflette « goût de Savoie », plus de 120 personnes ont répondu à la soirée « moules-frites » goût de nos voisins Belges, une fois... préparées par Madeleine et accompagnées par un animateur de Pargny-sur-Saulx qui a su entraîner au rythme du disco-rétro-techno tout ce petit monde jusqu'à une heure très tardive... « A la pêche aux moules, moules, moules, je n'veux pas y'aller maman.... Les gens de la ville, ville, ville... » GL.



TELETHON 2002.

16^{ème} édition nationale. Gageons que le millésime 2002 tiendra ses promesses pour que la recherche puisse repousser les limites et faire reculer la maladie. En 2001, les six communes associées ont transmis à l'AFM Téléthon Marne la somme de 47 482 F (nous n'étions pas encore à l'euro). Cette année, c'est Moncetz Longevas qui nous réunit pour les 24 heures de la Vallée de la Craie les 6 et 7 décembre. L'équipe animatrice pour Omev a été de nouveau partante pour cette cause. Remercions par avance les habitants, ainsi que les associations et les particuliers qui y adhèrent, pour leur mobilisation et leur générosité. Une somme d'environ 7320 € avait été comptabilisée en fin d'édition. ...et ce montant n'est que provisoire...

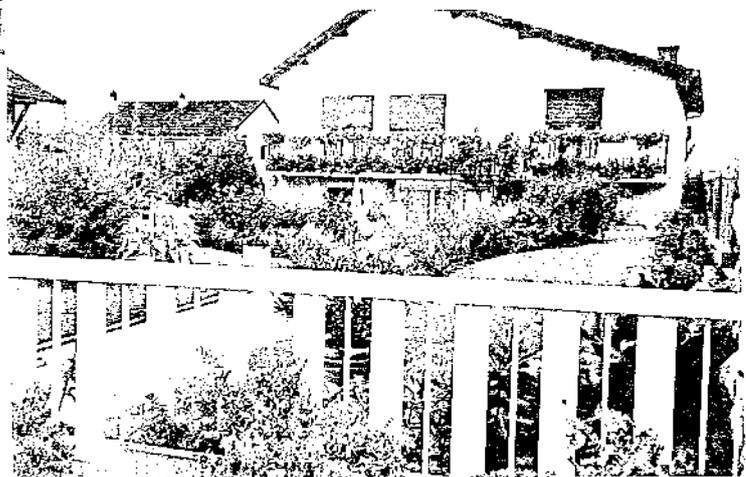
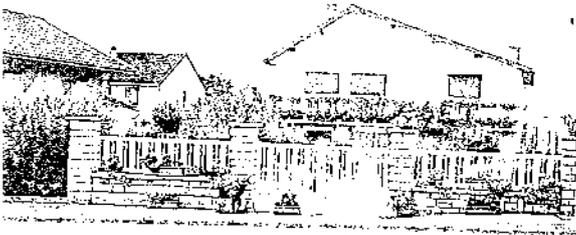
A l'occasion de ce téléthon, Marinette PICHON, footballeuse évoluant au Club de « Philadelphie Charges » aux Etats-Unis, a offert l'un de ses maillots

comme lot. Quelle ne fut pas la joie d'Elie RAULT d'être l'heureux gagnant de ce maillot blanc venant d'outre Atlantique !



Elie RAULT avec son ticket gagnant prêt à recevoir le maillot blanc de Philadelphie Charges...
Photo Journal l'UNION

CONCOURS Maisons Fleuries.



INFO 18.

Stages de formation prévus :

- F.I.A. : Joël AESCHBACH, Jean-Marc ILLIG, Christophe CHAOMLEFFEL
- AFPS : Thierry GIGNON

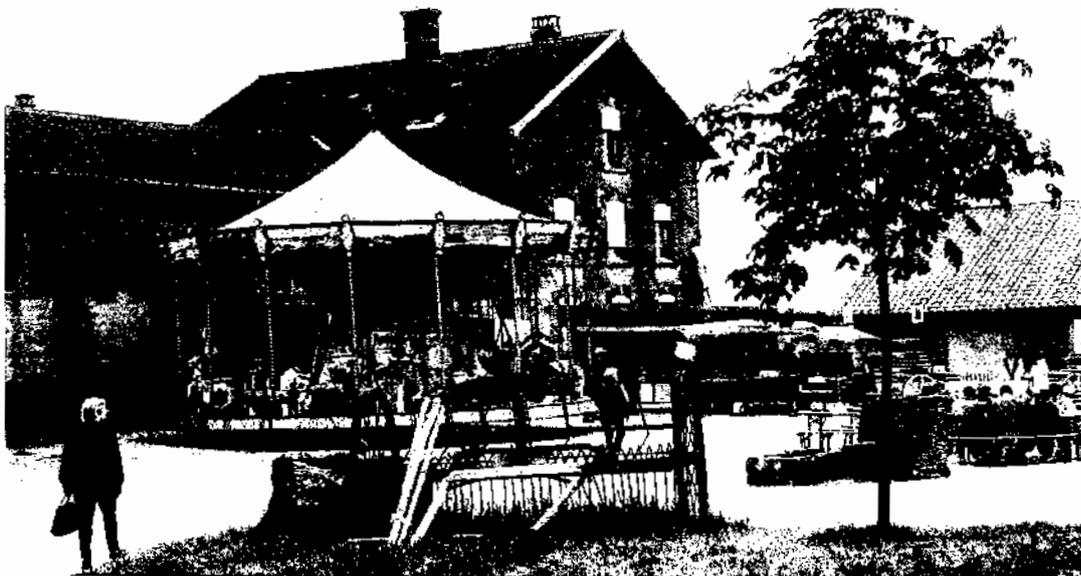
- Lot sauvetage : Michel CONROY, Fabrice GAUVAIN

Interventions 2002 :

- 15/6/2002 : Accident sur CD 60, intervenants : Joël AESCHBACH et Jean-Marc ILLIG
- 21/7/2002 : Suicide, intervenants : Jean Marc ILLIG, Fabrice GAUVAIN
- 25/7/2002 : Nid de guêpes sur cheminée, intervenants : Claude DRALEZ et Fabrice GAUVAIN
- 14/8/2002 : Tentative de suicide, intervenants : Joël AESCHBACH et Fabrice GAUVAIN

Voyage 2002 : AZANNES – Les vieux métiers.

Une sortie en bus, avec chauffeur sympa, a été organisée par l'amicale des Sapeurs pompiers d'Omev en mai 2002. 50 personnes ont répondu « présent » en ce jour de la fête des Mères. Bien qu'il faille beaucoup marcher, la curiosité du site valait le déplacement. L'ambiance du jour était excellente, le tout accompagné d'un un bon petit repas. BON SOUVENIR POUR TOUS.



REGARD SUR NOTRE PASSE....

Nos ancêtres les « Aclettes »

Fin 1994, les travaux de la déviation de la RN 44 entre Omev et Vésigneul-sur-Marne ont donné lieu à la découverte d'un cimetière jusqu'alors inconnu sur la contrée des « Aclettes », toute proche de notre village d'Omev.

Certes, l'on savait à l'époque de la mise en place de la séquence des investigations archéologiques que le docteur BAFFET qui exerçait à Pogny au début du 20^{ème} siècle passé avait déjà fouillé quelque sépultures dans le périmètre du passage de notre « 4 voies » actuelle entre Pogny et Omev, plus précisément sur le sommet de la première pente lorsqu'on part d'Omev par l'ancienne route N 44, actuellement reclassée départementale.

Ce docteur, fort enclin à des recherches personnelles qui seraient à l'heure actuelle déclarées clandestines et réprimandées par les différentes lois de 1947 et 1974, avait récolté des armes, bijoux et vases inhumés avec les défunts pour leur repos éternel : quelques uns de ces objets sont toujours visibles dans des vitrines exposées à l'intérieur de la maison communale de Pogny.

Le travail de l'équipe archéologique mise en place avant l'intervention des travaux dirigés par la DDE consistait à enlever la totalité de la terre végétale (ou terre arable) qui repose sur le terrain géologique, c'est-à-dire la craie de la période du « crétacé supérieur (entre 65 et 100 millions d'années). Le décapage de l'emprise de la déviation a permis de mettre au jour la présence d'un enclos funéraire de forme carrée (dont on connaît beaucoup d'exemples), qui avait une fonction culturelle, c'est-à-dire de recueillement.

A l'est de cet enclos, une trentaine de tombes étaient alignées. Certaines avaient été visitées (donc bouleversées et démunies de leurs offrandes). D'autres tombes étaient demeurées inviolées et recélaient des poignards, épées, fibules, bracelets en bronze et lignite (pierre), ainsi que des situles en terre cuite ou en verre, des ceintures à anneaux avec boucles en bronze. Des javelots, lances, forces en fer et des épées avec leur fourreau en cuir avaient été confiés à l'archéologue LOPPIN du musée d'Épernay par le docteur BAFFET en 1943, mais aucune précision n'avait été mentionnée sur le lieu précis de leur découverte si ce n'est autre que le territoire de la commune des « Pognats ». Cette documentation est répertoriée au musée d'Épernay.

En 1955, l'étude de la totalité du mobilier archéologique a permis de dater avec une relative précision l'installation de cette nécropole (ou cimetière) de la fin du 4^{ème} au début du 3^{ème} siècle avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire entre 2250 et 2350 ans avant nos jours. La superficie intégrale de la nécropole n'a pu être dégagée dans sa totalité puisqu'elle s'étendait au-delà de l'emprise des travaux afférent au passage de la déviation 44. On sait toutefois que ce cimetière s'étendait sur une aire d'au moins 7 000 mètres carrés et que les tombes qui n'ont alors pu être mises au jour lors des travaux restent encore

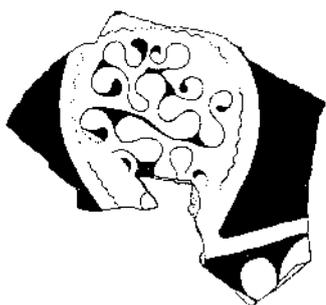
actuellement en place, c'est-à-dire conservées dans le sous-sol de la zone cadastrale des Aclettes.

En parlant d'Aclettes, ce toponyme signifie les « Archers », donc les hommes qui utilisaient les armes tels le javelot, la javeline, le fer de lance, l'épée, le poignard pour se défendre et chasser les animaux, comme il était d'usage aux époques préhistoriques, proto-historiques* et moyenâgeuse jusqu'à l'arrivée des armes à feu (époque moderne). Si l'on veut replacer le contexte de cette nécropole, qui se situe plus près du village d'Omey que de celui de Pogny, bien avant la mise en place du cadastre napoléonien de la fin du 18^{ème} siècle, il est fort à penser que les individus dont les ossements retrouvés dans leur sépulture et ceux qui restent encore inhumés, se révèlent constituer la population la plus ancestrale d'Omey. Les archives départementales nous apprennent encore qu'avant la Révolution de 1789, Pogny et Omey ne formaient qu'un village. Un manoir se serait ensuite décalé de ces deux villages groupés pour s'établir sur un point haut, donnait « Altus Meix » en latin, c'est-à-dire haut manoir, d'où Omey (voire Omer selon certains titres notariés). En revenant à notre nécropole des « Aclettes », ce toponyme signifiant « archers » peut encore nous faire penser à athlètes (hommes qui usent de leur force et de leur adresse).

Un ethnologue et préhistorien français, André LEROI-GOURHAN (1911-1986) avait déclaré que « si l'archéologue fouille dans le passé, c'est à la recherche de la mémoire perdue de l'Humanité afin de contribuer à une meilleure compréhension de l'Homme moderne ». Ceci dit, j'ajouterai volontiers pour résumer cette déclaration : « si l'Homme ne dispose pas de son avenir, au moins peut-il espérer découvrir son passé ! Je ne sais où je vais, mais j'aimerais savoir d'où je viens ». FG.

** Préhistoire : du paléolithique supérieur jusqu'au chalcolithique (~ 2 M O 1800)*

Proto-histoire : de la découverte du cuivre (chalcolithique) et des autres métaux (bronze, or, fer, argent), jusqu'à la naissance du Christ, c'est-à-dire l'époque historique qui copie le langage pour conserver la mémoire du passé (~ 1800 à Jésus Christ).

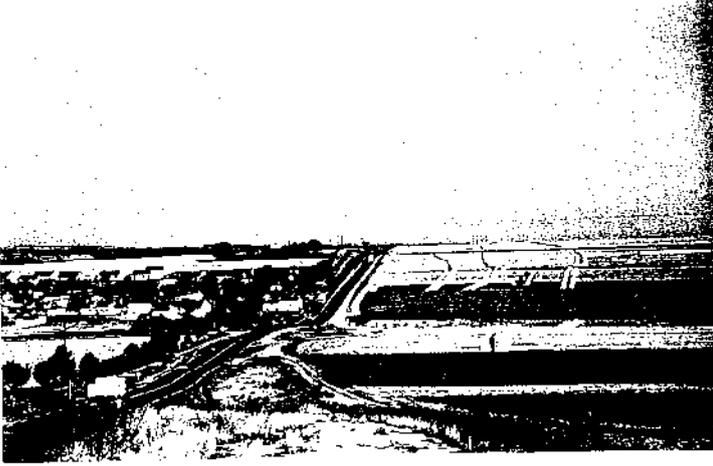


Décor d'un vase de la fin du IV^e-début du III^e siècle avant J.-C.

Fragment décoré d'un vase qui servait de contenant alimentaire. Incorporé dans la tombe en guise d'offrande.



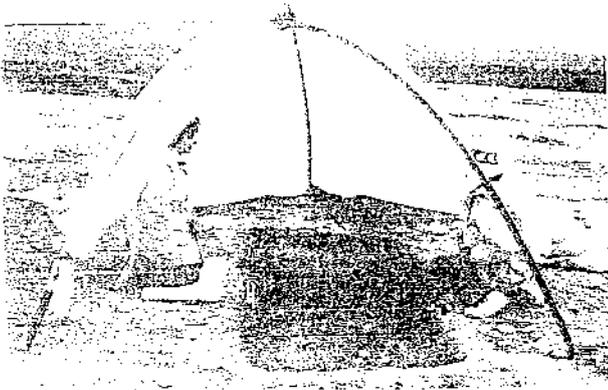
Fibule en bronze. Elle servait à l'agrafage d'une tenue vestimentaire (sorte d'épingle à nourrice)



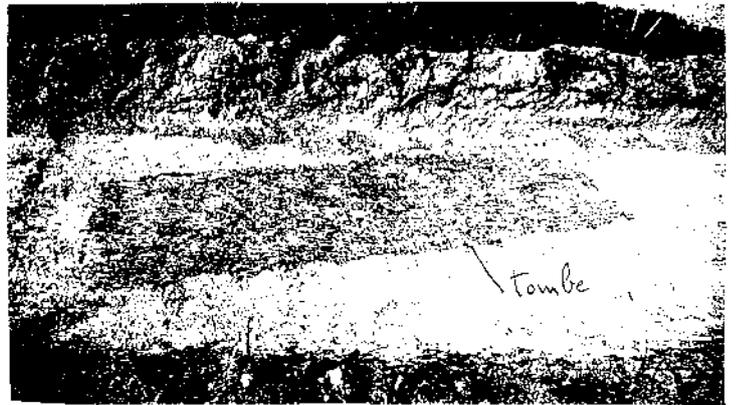
Vue générale du site en haut à droite.



Autre tombe dont le remplissage a été perturbé par un fouilleur clandestin. La neige fausse les couleurs réelles de la craie et de la terre végétale.



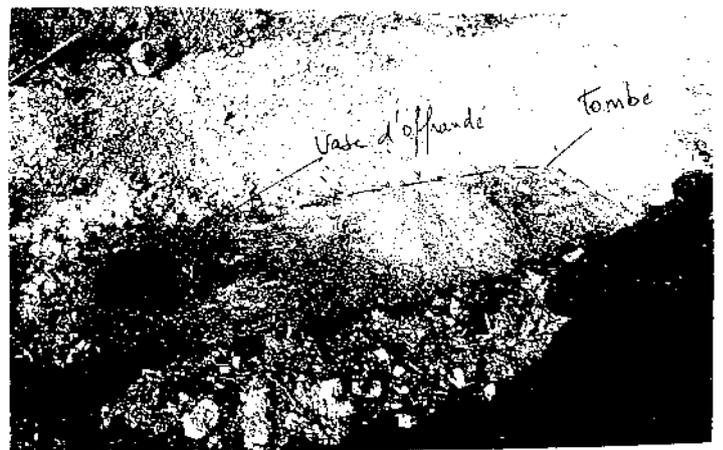
Fouille d'une tombe par une équipe d'anthropologues, à l'abri sous un voile plastifié.



Tombe dégagée en surface sous la terre végétale (ce qui laisse entrevoir une forme rectangulaire contenant les sédiments de couleur brune et qui recouvrent le squelette).



Dans la tranchée de sondage apparaît en forme sombre linéaire, une partie de l'enclos quadrangulaire dont la suite reste sous la terre végétale (à droite). L'enclos est matérialisé par un fossé qui délimite la surface intérieure du lieu cultuel.



Depuis quand fête-t-on Noël le 25 décembre ?

Depuis le IV^{ème} siècle. Cette date correspondait, à l'époque romaine, à la fête païenne liée au solstice d'hiver, ou fête du Soleil. A Rome, l'Eglise christianisa cette coutume populaire qui marquait le temps de l'année où les jours commencent à être plus longs que les nuits et qui venait de s'imposer dans le calendrier civil. Elle lui donna un sens nouveau : celui de la naissance du Christ, que la Bible désigne comme la « Lumière du monde », établissant un parallèle entre Jésus et le Soleil. Dans les Evangiles, il n'est nulle part question de la date de la naissance de Jésus et la fête de Noël n'existait pas dans les premiers temps du christianisme. Ensuite, elle fut célébrée, indifféremment, en décembre, en janvier, voire en avril.

▪ *D'où vient le mot Noël ?*

Ce mot, qui a supplanté celui de « Nativité », viendrait du latin *natalis dies*, qui signifie « jour de la naissance ». Mais certains pensent plutôt que ce terme dériverait d'une autre source latine : le mot *novella* signifiant « quelle nouvelle » ! D'autres lui donnent une origine *gauloise*, mêlant les mots *noio*, signifiant « nouveau », et *hel*, signifiant « soleil ». Le mot « Noël » a connu de nombreuses variantes dans les langues régionales, puisqu'on dit *Nadal* en Provence, *Nedeleg* en Bretagne, *Novel* en Normandie, *Naoué* en Lorraine, ...

▪ *Pourquoi une « bûche » à Noël ?*

En Europe, vers le Haut Moyen Age, la bûche de Noël n'avait rien à voir avec le chocolat... Il s'agissait d'une grosse bûche de bois, voire d'une souche, choisie avec soin dans un bois à combustion lente. Coupée avant le lever du soleil et apportée dans les maisons en grande pompe, elle pouvait mesurer plusieurs mètres. Placée dans la cheminée, elle invitait au rassemblement et à la prière autour de l'âtre et symbolisait la lumière et le feu divins. Les morceaux de bûche non consommés étaient précieusement gardés, car ils servaient à allumer la bûche de l'année suivante, pour marquer la continuité. Quant aux cendres, elles étaient soigneusement recueillies pour être répandues dans les champs à la Chandeleur, pour assurer leur fécondité. Au gré des régions, cette bûche portait un nom particulier : *trefouet*, en Normandie, *cosse* en Berry, *choque* en Picardie, *catsaou* en Gascogne, *holtzklotz*, en Alsace, ou *tronche* en Franche-Comté. L'arrivée massive de l'électricité a sonné le glas de la bûche en bois, remplacée petit à petit dans la panoplie des accessoires de Noël par une savoureuse pâtisserie.

▪ *Et les cadeaux ?*

Le Père Noël arriva en France au tout début du XX^{ème} siècle, et suscita rapidement l'hostilité d'une partie du clergé qui lui reprochait son origine et son aspect païens. En 1951, l'évêque de Dijon brûla même son effigie sur le parvis de sa cathédrale... Auparavant, certains avaient souhaité imposer l'idée que les cadeaux étaient apportés aux enfants sages la nuit de Noël par le petit Jésus lui-même ! Quelques gravures le montrent volant dans le ciel à bord d'un sabot rempli de jouets. Une chanson de Picardie reprend ainsi cette idée : « Maman m'a dit/que Jésus vient à minuit/apporter de beaux présents/aux enfants obéissants... Mais cette croyance n'eut guère de succès.



NOS DROITS ET NOS DEVOIRS

**

EN VACANCE COMME DANS LA VIE COURANTE.

C'est bien connu, les touristes se conduisent souvent mal. Libérés des contraintes quotidiennes, ils pensent que tout leur est permis : se garer ou monter sa tente n'importe où, apporter son sandwich au café, se promener en maillot de bain en ville, cueillir les fruits du voisin, etc... Il n'en est pas question ! Des règles légales existent. Nous devons les respecter. Un petit tour des interdits pour remettre en cause les idées reçues.

On n'a pas le droit de ...

A LA PLAGE :



- Se baigner si le drapeau rouge est hissé,
- Ramasser n'importe quels coquillages. (Se renseigner sur la réglementation auprès du bureau des affaires maritimes de votre lieu de villégiature). Par exemple, la pêche de l'oursin est strictement interdite sur tout le littoral méditerranéen du 1^{er} mai au 1^{er} septembre,
- Poser son transat sur une plage privée, c'est à dire une plage concédée par la pouvoirs publics, moyennant finance, à des plagistes. Mais on a le droit de se promener à pied le long du rivage marin, et même de circuler entre les matelas,
- Se servir d'engins de plage (planche à voile, scooter des mers...) sur la zone côtière, une bande de 300 mètres à partir du rivage. Il faut emprunter le chenal balisé pour s'éloigner de la plage,
- Dormir à la belle étoile, si un arrêté municipal l'interdit,
- Pêcher dans les ports.



A LA MAISON :



- Tondre la pelouse le dimanche. Dans la grande majorité des cas, le règlement communal et/ou le règlement de copropriété du lotissement l'interdisent,
- Faire la fête (musique, hurlements, éclats de voix, etc..) dans la cour de l'immeuble (ou à la campagne), même pendant la journée,
- S'installer devant chez soi pour vendre des fruits, des légumes du jardin. L'installation sur le trottoir doit être autorisée par un permis de stationnement ou un permis de voirie délivré par le maire. Exception : le 1^{er} mai, pour la vente du muguet.
- Organiser un barbecue sur le balcon (en ville)
- Cueillir les fruits du voisin sur la branche d'arbre qui surplombe votre jardin (c'est du vol). Ils sont à vous s'ils tombent à terre d'une manière naturelle (sans secouer la branche).

DANS LA RUE :



- Laisser divaguer son chien, ou son chat,
- Traverser la chaussée hors des passages réservés (cloutés),

Faire du roller, de la trottinette ou du patin à roulettes sur la chaussée (considéré(e) comme piéton, vous devez emprunter le trottoir.



- Laver sa voiture sur la voie publique. Il est interdit d'y déverser des matières usées (lessives),
- Faire exploser des pétards dans la rue, même pour la fête du 14 juillet,
- Se promener en maillot de bain ou en short très ajusté, dans une agglomération (ville ou village).



AU SUPERMARCHÉ :

- Palper les fruits pour choisir les plus mûrs. Encore moins les goûter,
- Retirer l'emballage du livre ou du disque pour l'examiner avant d'acheter,
- Entrer dans un commerce alimentaire avec un chien. Dans les autres commerces, il existe une tolérance, mais l'animal doit être tenu en laisse,
- Détacher un article d'un lot, s'il fait partie d'une vente en promotion.

AU CAFÉ ET AU RESTAURANT :

- Exiger un verre d'eau gratuit si on ne prend pas de consommation,
- Apporter son casse-croûte, si un panneau apposé à l'entrée l'interdit,
- Utiliser le téléphone ou les toilettes sans consommer,
- Exiger que le commerçant rende la monnaie, si le prix du repas est inférieur au montant d'un ticket restaurant,
- Fumer dans la salle de restaurant si le voisin s'y oppose. On peut s'autoriser une cigarette dans une « zone fumeur » pourvue d'un système d'aération approprié,
- Laisser son chien lécher l'assiette.

EN FORÊT :

- Ramasser des champignons dans une forêt privée. C'est du vol. Une tolérance existe dans les forêts domaniales (gérées par l'Office national des forêts, elles appartiennent à l'Etat), pour de petites quantités (consommation personnelle),
- Rouler en voiture, moto ou scooter dans des sous-bois (parcelles boisées). Dans les forêts domaniales, la circulation des engins à moteur est interdite dans les allées dont la largeur est inférieure à 2,5 m. Mais on peut y faire du VTT.



- Allumer un feu de camp,
- Camper sans l'autorisation du propriétaire ou, dans une forêt domaniale, de l'ONF (assurance obligatoire).

La liste n'est pas exhaustive....

De schémas directeurs en SCOT

La loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain) a renouvelé la conception des documents d'urbanisme autour de concepts forts comme la cohésion des territoires ou la notion de projet de développement.

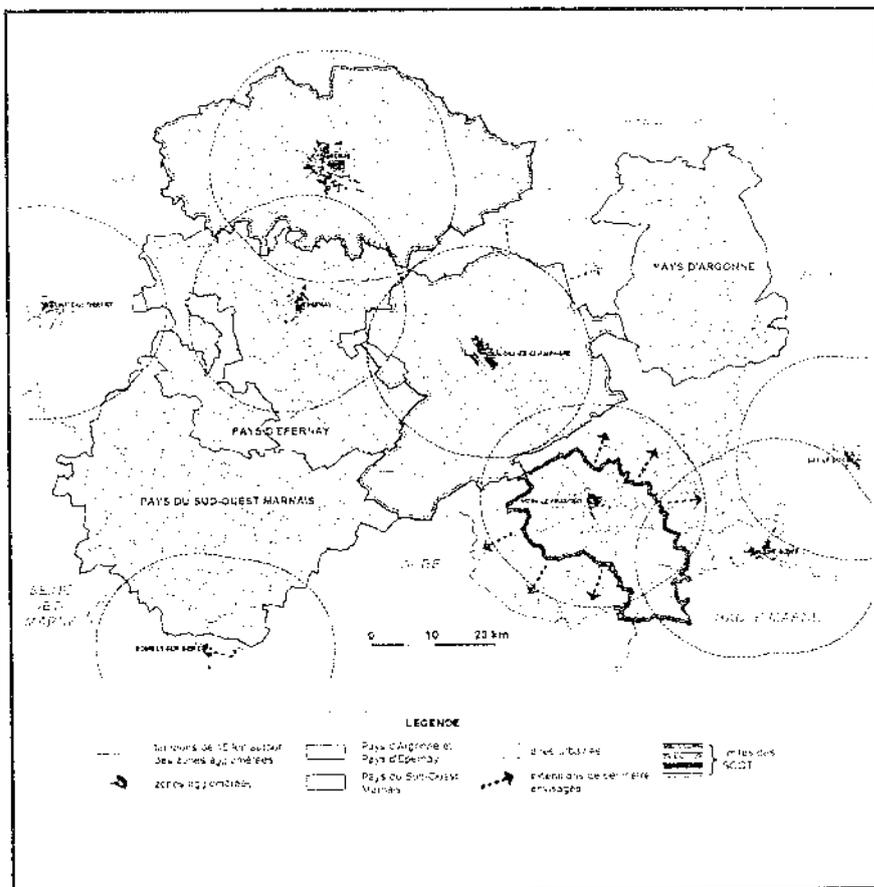
La date du 1er janvier 2002 éteint la date butoir pour constater la transformation des schémas directeurs en schéma de cohérence territoriale.

A la demande du Préfet et sur la base d'une étude de cadrage élaborée par la Direction Départementale de l'Équipement en avril 2001, les équipes du Service de l'Aménagement et de l'Environnement et des subdivisions ont mené une longue campagne d'information concrétisée par une participation de plus de 40 réunions de 10 à 250 personnes.

Résultat de ces groupes de travail :

La Marne est désormais organisée en 6 territoires dotés des premiers outils de réalisations :

1. Reims, avec un SCOT de 132 communes
2. Châlons, avec un SCOT portant sur 71 communes qui s'étend au nord de Suippes et Mourmelon,
3. Vitry avec un SCOT portant sur 38 communes avec une évolution des structures intercommunales,
4. Epernay, qui d'une part se lance dans un projet de PAYS étendu sur 130 communes où le SCOT devrait concerner 98 communes,
5. L'Argonne champenoise a proposé une structure de PAYS qui intéresse 60 communes réunies dans un syndicat intercommunal,
6. Le sud-ouest marnais réfléchit à l'initiation d'une telle démarche de pays.



Les documents existants ont été pérennisés, des démarches importantes de structuration ont été impulsées. 2002 a permis de poursuivre dans cette vaste entreprise qui mêle à la fois réflexion, conviction, concertation, action pour aider l'ensemble des collectivités du département à mettre sur pied des politiques de développements actifs et à se forger les outils de leur réalisation. E.V.

LE DROIT A L'INFORMATION DUE AU MALADE



Suite de l'information donnée l'an dernier dans le bulletin n° 13

En effet, le projet de loi relatif à l'information aux malades est devenu réalité.

Dans un communiqué de Presse, Bernard KOUCHNER, alors ministre délégué à la Santé se félicitait de la publication au journal officiel de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Cette loi constitue un pas fondamental dans la modernisation de notre système de santé en posant les bases d'une véritable démocratie sanitaire, en renforçant la qualité de notre système de santé et en instaurant un dispositif de réparation des risques sanitaires. Quelques points :

- Respect des droits individuels : droits de la personne (confidentialité, protection de la vie privée, protection contre toute discrimination y compris en raison des caractéristiques génétiques)
- Droits individuels spécifiques au système de santé (droit à chacun de prendre les grandes décisions qui touchent sa propre santé, c'est à dire le droit réaffirmé à un consentement libre et éclairé, puis droit de chacun d'accéder, s'il le souhaite, aux informations médicales qui le concernent, c'est à dire le droit d'accès direct au dossier médical)
- Droits collectifs aux personnes malades (le texte institue un statut nouveau pour les associations d'usagers du système de santé, il leur reconnaît une place et un rôle dans toutes les instances qui participent à l'élaboration et à la gestion des politiques de santé).

La loi donne une place éminente aux régions dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé en instituant un conseil régional de la santé qui permettra au monde de la santé de se prononcer collectivement et systématiquement sur la situation sanitaire régionale.

CONSULTER SON DOSSIER MEDICAL.

L'accès libre au dossier médical est enfin une réalité. Tout au moins dans les textes qui prévoient un véritable droit du malade à être informé (*Loi du 4 mars 2002, article 11, JO du 5 mars et décret n° 2002-637 du 29 avril 2002*).

Qui peut le demander ?

En principe, seule la personne concernée (ou son tuteur en cas d'incapacité) peut accéder à son dossier médical. Il revient donc à l'intéressé d'effectuer cette démarche. Le patient peut agir seul (c'est la grande nouveauté de la loi du 4 mars 2002) ou prendre pour intermédiaire le médecin de son choix.

- Si la personne est décédée, le droit d'accès au dossier médical revient à son ayant-droit qui devra préciser dans sa demande le motif pour lequel il a besoin de ces informations. Un garde-fou qui permet de préserver le secret médical dans certaines circonstances. Tout refus de communication opposé à cet ayant-droit doit être motivé. Toutefois aucun obstacle ne doit être mis à la délivrance d'un certificat médical dans la mesure où celui-ci ne comporte pas d'informations couvertes par le secret médical.
- Pour une personne mineure, la démarche doit être faite par les détenteurs de l'autorité parentale. Mais le mineur peut s'opposer à cette communication ou exiger l'intervention d'un médecin comme intermédiaire.
- Les dossiers psychiatriques liés à une hospitalisation d'office ou à la demande d'un tiers sont traités avec prudence et leur accès peut être soumis, en cas de risques graves, à l'exigence de passer par l'intermédiaire d'un médecin. En cas de refus du patient de désigner un
- médecin, c'est la commission départementale des hospitalisations psychiatriques qui tranche.

Consultation du dossier : seul ou faut-il être accompagné ?

Le médecin qui a établi le dossier médical ou qui le détient peut estimer préférable que le patient soit accompagné d'une tierce personne lors de la consultation de ces informations. Dans ce cas, le malade en est informé et le dossier lui est communiqué dès qu'il a fait part de son choix d'être assisté ou non. La tierce personne est librement choisie par le patient : parent, ami, médecin...

Formulation de la demande :

La demande doit être adressée au professionnel de santé ou à l'établissement concerné. La lettre recommandée avec AR n'est pas obligatoire, mais souhaitable.

Il est important de bien préciser l'objet de la demande pour s'assurer d'obtenir l'intégralité des pièces désirées. Il faut également préciser les modalités de communication souhaitées : seul ou en présence d'un tiers, consultation sur place ou envoi de copies de documents par courrier. Les frais de copie et d'acheminement postal sont facturés au demandeur.

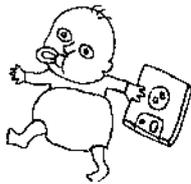
Délai d'attente :

Les professionnels de santé doivent répondre au patient dans les huit jours à compter de la réception de la demande, à deux mois lorsque les informations médicales remontent à plus de cinq ans ou lorsque la commission des hospitalisations psychiatriques est saisie.

Recours :

Si le malade n'obtient pas satisfaction dans les délais impartis, il peut saisir la Commission d'accès aux documents administratifs : 66, rue de Bellechasse - 75007 Paris (la CADA n'intervient pas pour les documents détenus par les cliniques privées. Les recours sont judiciaires).

LE CONGE DE PATERNITE



- **Bénéficiaires** : tous les pères, quelle que soit la nature de leur contrat de travail), aux stagiaires de la formation professionnelle (obligatoirement affiliés à un régime de sécurité sociale) et aux chômeurs indemnisés. Egalement aux agents de la fonction publique, aux militaires, travailleurs non salariés du régime agricole et non agricole ainsi qu'aux membres des professions libérales. Le congé de paternité concerne les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2002 et les enfants nés avant cette date alors que leur naissance présumée était postérieure au 21/12/2001.

- **Durée du congé de paternité** : la durée est fixée à 11 jours consécutifs en cas de naissance simple et à 18 jours en cas de naissance multiple à dater de la naissance de l'enfant. Ce congé n'est pas fractionnable. Il peut se cumuler avec le congé de 3 jours accordé à la naissance d'un enfant.

- **Quand prendre son congé de paternité ?** Le congé de paternité doit être pris après la naissance d'un enfant dans un délai de 4 mois. Cependant, le père a la faculté de reporter ce congé dans 2 cas :

- hospitalisation de l'enfant
- décès de la mère.

Le salarié doit avertir son employeur au moins 1 mois à l'avance et lui préciser la date de son retour.

- **Indemnisation du congé de paternité.** Le congé de paternité est indemnisé par la sécurité sociale. Pendant la période du congé de paternité, le contrat de travail est suspendu et le salarié perçoit des indemnités journalières de sécurité sociale soumises à la CSG et à la CRDS.

- **Montant de l'indemnité de paternité.** Le montant de l'indemnité est égal a gain journalier net de base, lequel est déterminé en tenant compte des salaires perçus par le salarié au cours des 3 semaines précédant l'interruption de travail. Montant maximal de l'indemnité journalière : égal, après déduction CSG et CRDS à 62,88 €. L'indemnité journalière de paternité n'est pas cumulable avec : l'indemnisation des congés maladie et accidents du travail, l'indemnisation par l'assurance chômage ou le régime de solidarité, l'allocation parentale d'éducation, l'allocation de présence parentale. *Source Service Public. fr. LL.*

INFORMATIONS DIVERSES

**

Comme tous les ans pratiquement, nous rappelons à chacun, l'**obligation de déclarer ses travaux en mairie**, c'est ainsi que plusieurs dossiers ont été déposés en 2002, par des habitants de la commune soit pour : une réfection de toiture, la création d'abris de jardin, de sas d'entrée, de véranda, de hangar, d'extension de maison, de démolition, mais encore ...de modification de clôture. Même la Mairie a l'obligation d'agir en ce sens et a déclaré le projet de la construction du local technique.

Renseignez vous auprès de la secrétaire aux heures de mairie. Merci.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES de 2002

M. Jacques CHIRAC – Président de la République

GOUVERNEMENT RAFFARIN II

Après les élections présidentielles, M. Philippe BAS, secrétaire général de l'Elysée, a rendu publique la liste du gouvernement Raffarin le lundi 17 juin 2002 qui se compose de 15 ministres, 11 ministres délégués et 12 secrétaires d'Etat.

MINISTRES :

- Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des libertés locales (RPR)

- François Fillon, ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité (RPR)
- Dominique Perben, garde des Sceaux, ministre de la Justice (RPR)
- Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères (sans étiquette, SE)
- Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense (RPR)
- Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (SE)
- Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (SE)
- Gilles de Robien, ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer (UDF)
- Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'Écologie et du Développement durable (RPR)
- Jean-François Mattéi, ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées (DL)
- Hervé Gaymard, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (RPR)
- Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture et de la Communication (RPR)
- Jean-Paul Delevoye, ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de l'Aménagement du Territoire (RPR)
- Brigitte Girardin, ministre de l'Outre-mer (SE)
- Jean-François Lamour, ministre des Sports (SE)

MINISTRES DELEGUES :

- Alain Lambert, ministre délégué au Budget et à la réforme budgétaire auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (UDF)
- Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'Industrie auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (UDF)
- Patrick Devedjian, ministre délégué aux Libertés locales auprès du ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales (RPR)
- Noëlle Lenoir, ministre déléguée aux Affaires européennes auprès du ministre des Affaires étrangères (SE)
- Pierre-André Wiltzer, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, auprès du ministre des Affaires étrangères (UDF)
- Xavier Darcos, ministre délégué à l'Enseignement scolaire auprès du ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (App RPR)
- Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies auprès du ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche (SE)
- François Loos, ministre délégué au Commerce extérieur auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (UDF-Rad)
- Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la Ville et à la rénovation urbaine auprès du ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité (UDF)
- Christian Jacob, ministre délégué à la Famille auprès du ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées (RPR)
- Nicole Ameline, ministre déléguée à la Parité et à l'égalité professionnelle auprès du ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité (DL)

SECRETAIRES D'ETAT :

- Jean-François Copé, secrétaire d'Etat aux Relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, auprès du Premier ministre (RPR)
- Mme Tokia Saïfi, secrétaire d'Etat au Développement durable auprès de la ministre de l'Ecologie et du Développement durable (DL)
- Mme Dominique Versini, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la précarité et l'exclusion auprès du ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité (RPR)
- Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées auprès du ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées (UDF)
- Renaud Dutreil, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au Commerce, à l'Artisanat et aux Professions libérales et à la Consommation auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (UDF)
- Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux Transports et à la Mer auprès du ministre de l'Equipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer (DL)
- Henri Plagnol, secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat auprès du ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire (UDF)
- Léon Bertrand, secrétaire d'Etat au Tourisme auprès du ministre de l'Equipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer (RPR)
- Hamlaoui Mekachera, secrétaire d'Etat aux Anciens combattants auprès du ministre de la Défense (SE)
- Hubert Falco, secrétaire d'Etat aux Personnes âgées auprès du ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité (DL)
- Pierre Bédier, secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice auprès du garde des Sceaux, ministre de la Justice (RPR)
- Renaud Muselier, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères auprès du ministre des Affaires étrangères (RPR) -

E.V.

**

Vous cherchez des renseignements concernant notre commune. L'Union Amicale des Maires de la Marne (UAMM) a ouvert un site sur le web consultable par tous. Son adresse est <http://www.uamm.com>. Une richesse d'éléments dont vos enfants peuvent avoir besoin dans le cadre de leurs études. JPB

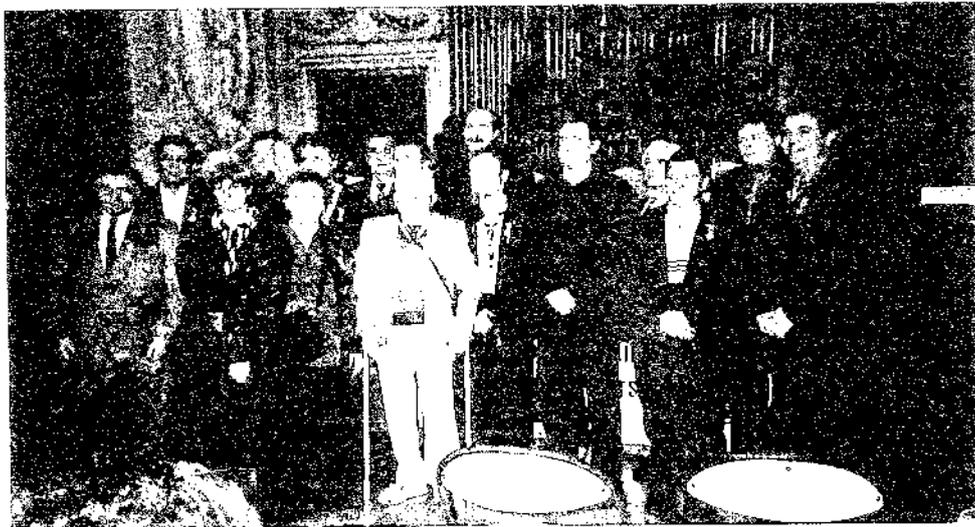
**

DISTINCTION

*

Le JEUDI 21 MARS 2002, à 19 heures, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville de Reims, Gilbert LEBONVALLET recevait la médaille de bronze « Jeunesse et Sport » pour son dévouement notamment d'organisateur des championnats UFOLEP pour le secteur Vitry-le-François.

« Gilbert, tu peux être fier de cette récompense méritée, car cela fait pratiquement 30 ans que ton travail acharné permet à une jeunesse de réaliser une détente sportive et agréable. Et tout ce dont tu n'as pu profiter toi-même dans ta jeunesse, ceci par manque de structure et d'organisateur, tu l'as réalisé pour cette jeunesse d'aujourd'hui. Encore bravo ! » JPB



VENDREDI 29 MARS 2002, un concert audition de l'Ecole de Musique Intercommunale Marnaise a eu lieu dans notre salle des fêtes.

Organisée avec la Municipalité, cette manifestation, dans une ambiance très agréable de café concert, a émerveillé plus de 140 spectateurs de tous âges. Trois diplômes furent remis à des élèves méritants par Bernard JAILLANT, directeur, coordinateur pédagogique, orchestre), par Roger ROBERT, président fondateur de l'école qui présenta à cette soirée son successeur à la tête de l'école de musique, une dame qui elle-même a été élève de cette école et aussi élue à Mairy-sur-Marne, Claude BONHOMME.

Floriane, jeune fille du pays, nous a fait découvrir son jeune talent au piano.
Belle soirée de printemps à renouveler.... JPB.



**

VENDREDI 21 JUIN 2002, la municipalité était conviée, ainsi que de nombreux élus du canton de Marson et au-delà, à une sympathique réunion organisée par Monsieur le Directeur de la Société OMYA.

Plusieurs buts : faire découvrir ou redécouvrir l'entreprise aux élus mais aussi faire connaître les besoins de cette société installée depuis le début du XXème siècle dans le rural. La recherche de site d'exploitation pour ce site d'élaboration augure de belles années pour cette entreprise dans notre paysage. Gageons qu'encore beaucoup de retraités de notre village seront fiers comme le sont des retraités d'aujourd'hui de leur médaille du Ministère du travail et de l'Union Nationale des Industries de Carrières et des Matériaux de Construction. JPB.



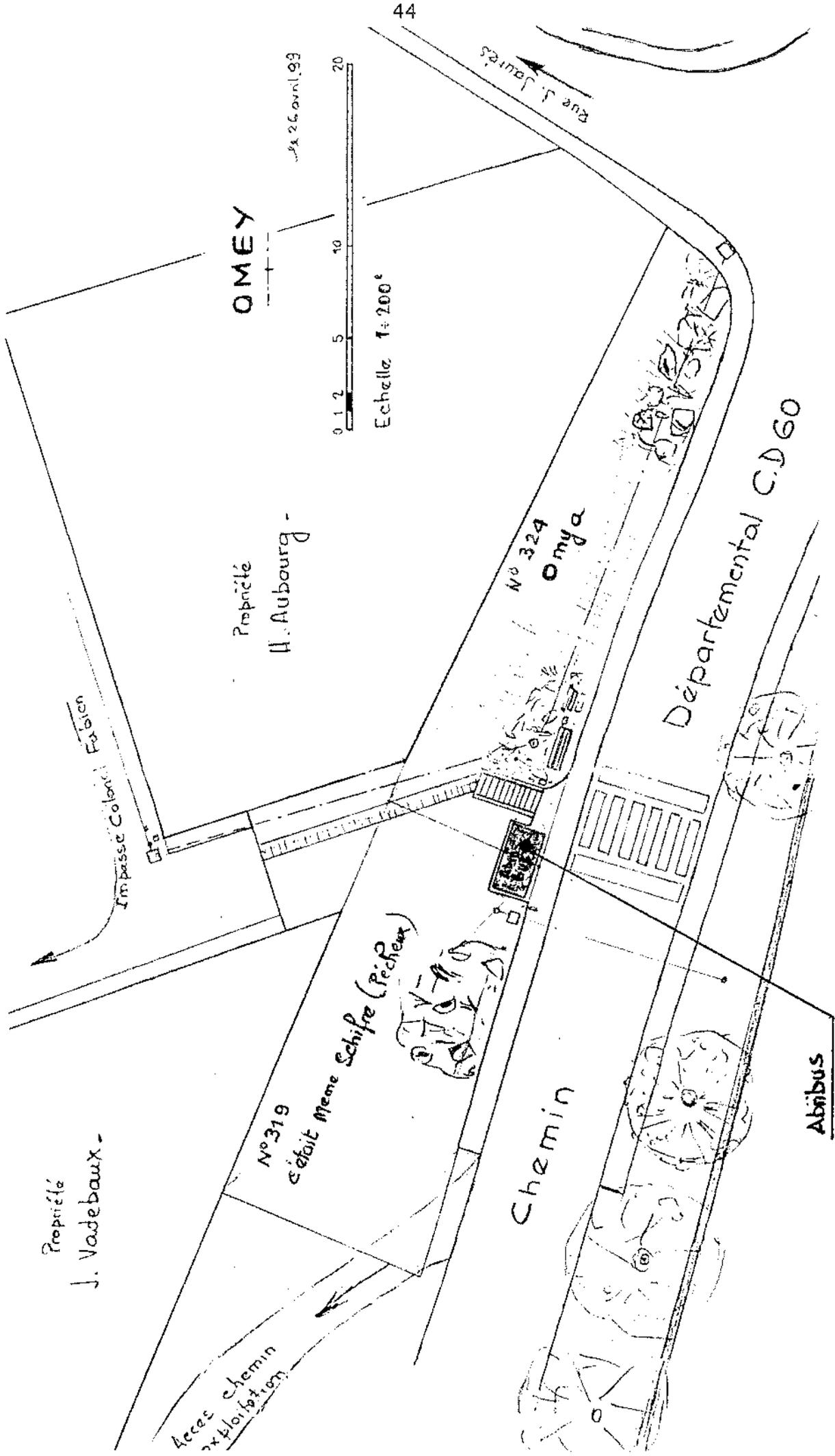
Cette année a été l'occasion pour vos élus de se pencher sur les biens de la commune et de rouvrir le dossier des échanges et transactions.

La Société OMYA, par ses directeurs - actuel : M. Yves SCHWOB - et précédent : M. Jean-Claude HERVE, avait besoin d'acquérir certaines parcelles et souhaitait conclure des échanges avec la commune.

Ainsi, une parcelle cadastrée AB9 de 2530 m² qui correspond à la desserte conduisant vers le canal depuis le CD 60 divise l'entreprise. Pour des raisons évidentes de responsabilité et de sécurité, l'entreprise demandait l'acquisition des servitudes tant en surface qu'en sous-sol existant sur cette même parcelle, servitude intéressant directement cette entreprise.

Donc beaucoup de problèmes non réglés par le passé étaient soulevés par cette transaction souhaitée. Ce fut l'occasion pour vos élus - mais cela avait été également le souhait des conseils municipaux en place depuis 1998 - de remettre tout à plat et de régler des situations qui duraient depuis plus de vingt ans, et d'effectuer un échange de biens contre biens afin de conserver à notre commune une richesse qui s'amenuisait depuis de nombreuses années.

Ainsi, l'abribus était construit par moitié sur une parcelle d'un propriétaire de Pogny que nous avons réglé, mais également par moitié sur une parcelle Omya, tout comme les parterres agrémentant l'entrée d'Omey visibles en venant de Pogny sitôt l'abribus. Cette situation était aberrante. (cf. plan ci-après).



Propriété
J. Vadebaux -

Propriété
H. Aubourg -

N° 319
c'abrit Meme Schifre (Pichoux)

N° 324
Omya

Chemin

Départemental C.D. 60

Abribus

Rue J. Jaures

OMÉY

0 1 2 5 10 20
Echelle 1:200

26 avril 99

Impasse Colonne Fabien

Acces Chemin
exploitation

C'était aussi l'occasion pour l'entreprise et la commune d'enregistrer des accords tacites sur la déviation de la rue du Pont, datant de l'installation des voies ferrées, d'élargir dans le futur cette voie (à la demande du conseil précédent), mais aussi de régulariser : l'élargissement de la ruelle de l'Eglise, l'acquisition du terrain face à l'église cadastré AA 94 de 255 m², sur l'emplacement des clôtures de l'entreprise rue Pierre Semard (mur anti-bruit), clôture le long du CD 60.



En échange, me direz-vous, eh bien le Conseil Municipal dans la séance du 11 octobre 2002 a accepté de recevoir la maison sise au 9, rue Jean-Jaurès qui, sitôt acquise, a été louée, mais aussi le terrain rue de la Garenne, cadastré AA 127 pour 2032 m². Pour les autres propriétés : 2 ha13 a 90 ca de bois, il est vrai souvent inondés, ont été situés par les géomètres entre Marne et canal (cf. plan ci-après).



Afin de conserver une certaine richesse, hors imposition et hors dotation d'Etat, la commune recevra, grâce à ces échanges, près de 18 065 € annuels en produits de location qui seront revalorisés chaque année par : deux appartements, une maison et le terrain recevant la téléphonie.



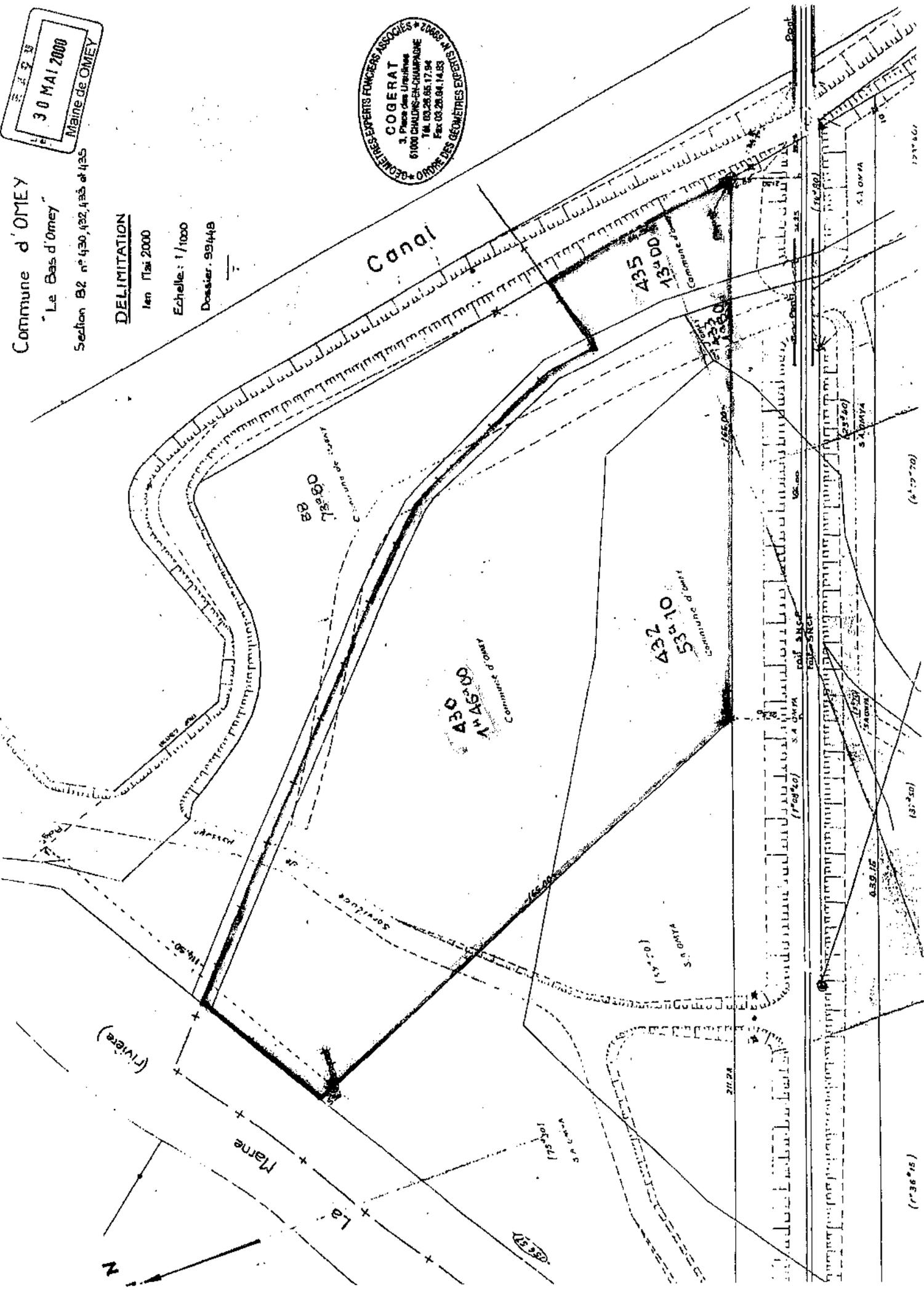
Cette somme n'est pas à prélever sur le contribuable et permettra de pallier à d'éventuels risques de baisse de rentrées fiscales... JPB

30 MAI 2000
Maine de OMEY

Commune d'OMEY
"Le Bas d'Omev"
Section B2 n° 430, 432, 433 et 435

DELIMITATION
Jan 11/2000
Echelle: 1/1000
Dossier: 99448

COGERAT
3, Place des Urchives
61000 CHAILLONS-EN-CHAMPAGNE
Tél: 03 26 66 17 94
Fax: 03 26 64 14 83
GEOMETRES EXPERTS ASSOCIES * 2069 J. SUDREAU



N

(Rivière)

Mairie

La

Canal

534 010 734

534 010 734

534 000 534

534 000 534

(1°36'15)

(13°30)

(4°27'70)

(12°40)

NOS JOIES

NAISSANCES :



Mathias chez la famille MASSON Olivier-GOSSIN Florence : 20 décembre 2001
 Léa chez la famille BUVAT Frédéric : 31 juillet 2002
 David chez la famille COLLOT Joël-KOENIG Catherine : 7 novembre 2002
 Coleen chez la famille LAVAL Fabien-BABEL Céline : 5 décembre 2002

NOUVEAUX ARRIVANTS :

VILHEIM Benoît	7, CD 60
FERY Yohann	9, CD 60
FAHEM Stéphan et DERBAL Fatida	1 bis, impasse Oradour
RINGEVAL-DESHARBE Danielle	3, CD 60
BISTON Solène	6, rue de la Garenne
DERVIN David	1, impasse Oradour
DANCEL Elodie (propriétaire)	18, rue de la Garenne
PATAT Cécile	9, rue Jean Jaurès
CORNET-GODBILLOT	15, rue Langevin

DEPARTS :

MORAL Arnaud et L'HOMME Valérie
 PIERRE Cédric
 MASSON Hervé
 PETIT Claude

NOS PEINES...

DECES

FRAY Guy	27 décembre 2001
FAUL épouse RENAULT Christiane	6 avril 2002
DIDRY-SPECHT Noëlle	4 juin 2002
DESHARBE Jacques	23 juin 2002
EXCOFFIER Robert	25 octobre 2002



TRANSCRIPTIONS

Roger Louis Claude PIERRE	2 novembre 2001
Humbert Vincent CAPITELLI	3 novembre 2002

Mme Christiane RENAULT, employée à l'entretien des écoles pendant 22 ans s'est éteinte à Châlons-en-Champagne le 6 avril 2002.

Mme Odile CHATEAUROUX, enseignante à Ome à la création et à l'ouverture de la maternelle sous le mandat de M. Gilbert PETRY, est décédée d'une longue et pénible maladie à l'orée de sa retraite.

Nous renouvelons nos sincères condoléances à toutes ces familles.

BLOC-NOTES

Manifestations 2003

- Vœux du Maire 4 janvier 2003
- Galette des Rois (invités : détenteurs de la carte du CCL) 11 janvier 2003
- Thé dansant (CCL) 26 janvier 2003 
- Concours belotte (Sapeurs-pompiers) 1^{er} février 2003
- Concours belotte (CCL) 22 mars 2003 
- Armistice 1939-1945 : 8 mai - Manifestation 7 mai 2003
- Journée cycliste (CCL et Municipalités) Courant mai 
- Manifestation à l'échelon du village (méchoui) (Sapeurs-pompiers) 7 juin 2003
- Repas des " Aînés " offert par la Municipalité 6 juillet 2003
- Barbecue de la commune 12 juillet 2003
- Fête Nationale 14 juillet 2003
- Voyage (Sapeurs-pompiers) A définir 
- Fête patronale (CCL et Municipalité) 27,28 & 29 septembre 2003
- Halloween 31 octobre 2003 
- Dîner dansant (CCL) 8 novembre 2003 
- Anniversaire de l'Armistice 1918 11 novembre 2003
- Sainte-Barbe
- Téléthon 5 et 6 décembre 2003

QUELQUES NUMEROS DE TELEPHONE UTILES



- POMPIERS : 18 portable 112
- SAMU : 15
- GENDARMERIE : 17 ou 03 26 67 74 44
- CENTRE ANTI- POISON REIMS : 03 26 86 26 86
- HOPITAL Châlons : 03 26 69 60 60
- MEDECINS :
 - . Dr OPOCZYNSKI : 03 26 67 70 46
 - . Drs KLEIN et WEISS : 03 26 72 94 76
 - . Dr PEROTIN : 03 26 67 71 20
- PHARMACIE DE LA MOIVRE 03 26 67 71 24
- INFIRMIERES :
 - Mairy-sur-Marne 03 26 66 53 49
 - Saint-Amand-s-Fion : 03 26 73 91 73
- PRESBYTERE : 03 26 68 04 62
- EDF Info-conseils 03 26 77 86 03
- EDF Dépannage : 0 810 333 451
- CGE – Eau : Accueil clientèle & dépannage 0 810 463 463
- MAIRIE : 03 26 67 71 68
 - Ouverte le Mercredi de 18 h à 19 h*
 - le Vendredi de 11 h à 12 h*
- Télécopie : 03 26 67 71 68
 - Ecoles RPIC (Vésigneul)
 - maternelle* 03 26 64 39 48
 - primaire* 03 26 64 97 07
 - garderie* 03 26 64 97 08
 - restauration* 03 26 64 97 00
- SALLE DES FETES : 03 26 67 76 76



Salle comble pour la belote

C. quarante équipes, la salle des fêtes d'Omev a fait à l'occasion du concours organisé par le centre et. moments du carton étaient coupés les nombreux que les es passées et les organisas. Gilbert Lebonvalet et Paul Brignoli avaient le titre. Pour la petite histoire, ce sont ce et Roger qui ont gagné les lettres, et les équipes Jean-Étienne-Tintin et Evelyn-Angèle qui sont reparties respectivement avec des grilles et des grappes.

Bail trapp • Entraînement de samedi à 14 heures aux carrières



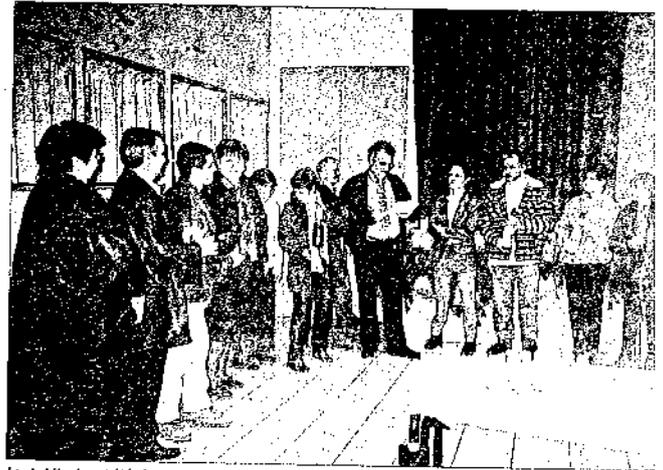
Le record de participation a été battu.

OMEY

Des vœux et des récompenses pour les habitants

La salle des fêtes était bien garnie pour la présentation des vœux du maire.

Ce fut l'occasion pour Jean-Paul Brignoli de rappeler les faits marquants de l'année passée dans un village - où il fait bon vivre grâce au travail, à l'effort et à la collaboration de tous. Qu'il s'agisse de l'équipe municipale, du personnel ou des bénévoles.



Les habitants ont été récompensés.

OMEY

The dansant • Le Centre Culturel organise dimanche 3 février de 15 heures à 20 heures Omev. Pour les différents pas de danse, il dispose de trois musiciens animés 03.26.67.72.71 ou 03.26.67.72

OMEY

Chaude ambiance au repas des seniors

Je suis fier de vous accueillir l'occasion de ce repas annuel.

Vous êtes toujours bienvenus et nous avons mis le petit plat dans le grand...



C'est ainsi que s'adressait, d'entrée, le maire Jean Brignoli à une...

La doyenne Fernande Georget a été félicitée.

OMEY

Deux jours de fête

Prix d'entrée... Les jeunes avaient promis de se mobiliser pour la fête patronale et ils l'ont fait.

Une reprise de la tradition qui leur permettra d'ailleurs d'augmenter leur caisse en vue d'un voyage. Une bonne idée. Ensuite le programme concocté par Gilbert Lebonvalet a séduit l'assistance avec notamment un feu d'artifice.

thé dansant n'a pas apprécié par les seniors. Il est à noter que par la commune pour déguster la confiture. Bref une belle fête.

Les habitants ont été récompensés.

OMEY

Une belle journée de cyclisme

La commune d'Omev en fête à l'occasion de la fête du cyclisme organisée par la municipalité et le Centre Culturel. Le temps étant une certaine de l'offre n'ont pas ménagé sur un nouveau circuit.

OMEY

Fête patronale • La fête patronale se déroulera les 21, 22 et 23 septembre avec animation, manèges forains. Préparée par l'association le Centre Culturel laïque et la municipalité, voici le programme.

Samedi : 22 heures, feu d'artifice ; 22 h 30, bal sur réservation (billets à retirer à la mairie aux jours de permanence). Dimanche : attractions foraines et à 17 heures, bal apéritif prolongé avec les Daellistes de l'accordéon.

Lundi : les enfants d'Omev fréquentant l'école maternelle et les écoles primaires recevront quatre tickets pour les manèges et un bon au restaurant.



OMEY

Ça bouge chez les pompiers



Château Sud maisons fleuries

OMEY

Omev : la jeunesse encore présente



OMEY

Lavage des réservoirs • Le jeudi 14 juin, en raison du nettoyage des réservoirs d'eau potable, la distribution pourra être perturbée entre 8 h et 10 h.

Chez les retraités d'Omya



OMEY

C'est reparti pour le football

Meuse a permis à Gaubin et qui reux participer au corps des saers de la com- d'un a-

OMEY

avant d'obtenir par la commission bâchée -ments, elle ser-

tenne pour objets encombrants • Vendredi 20 juillet, jusqu'à midi 23 sera en place au lieu habituel une benne pour encombrants uniquement (pas de démolition). L'usage est donc réservé aux vieux canapés, matelas, appareils ménagers, tuyaux de poêle, etc.

Centre culturel une nouvelle équipe



OMEY

Tout homme qui dirige

Qui fait quelque chose

A contre lui

Ceux qui voudraient faire les mêmes choses

Ceux qui font précisément le contraire

Et surtout,

La grande armée des gens

D'autant plus sévères

Qu'ils ne font rien du tout...

L'école à travers le temps...



*Jusqu'à Janvier 1958
rue Pierre Semard à
Omey...*

*...de 1958 à
Juin 2002 rue
Langevin à
Omey...*



**... depuis le 3
Septembre 2002
dans les locaux de
la Communauté
de Communes de
la Vallée de la
Craie.**

... et les lieux.